This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
63
V.77
STORAGE
C1r2
B 49422 4 DUPL

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES BOÏES,

ET SUR LE LIEU D'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

COLONIE DE CES PEUPLES

DANS LA GAULE;

PRÉCÉDÉES

D'OBSERVATIONS SUR LES RÉCITS DE TITE-LIVE,

ET DES AUTRES HISTORIENS

DES ÉMIGRATIONS GAULOISES.

PAR F. V. VINCENT.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES MARAIS ST-MARTIN, 28;
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1843.

SE TAIRE
FAIRE

DC
63
.V77

TAIRE
FAIRE

DC
63
.V77

406

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES BOÏES,

ET SUR LE LIEU D'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

COLONIE DE CES PEUPLES

DANS LA GAULE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

406

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES BOÏES,

ET SUR LE LIEU D'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

COLONIE DE CES PEUPLES

DANS LA GAULE;

PRÉCÉDÉES

D'OBSERVATIONS SUR LES RÉCITS DE TITE-LIVE,

ET DES AUTRES HISTORIENS

DES ÉMIGRATIONS GAULOISES.

PAR F. V. VINCENT.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES MARAIS ST-MARTIN, 28;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1843.

Lost one Clarsed
Seed
[illegible]
[illegible]

406

Vignaud
3-14-30

INVRAISEMBLANCE

DU

RÉCIT DE TITE-LIVE,

CONCERNANT

LE PASSAGE ET L'ÉTABLISSEMENT

DES GAULOIS EN ITALIE.

Réflexions adressées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 4 août 1842.

Parmi les traditions incertaines ou défigurées des temps anciens, aucun événement n'apparaît, à son origine, enveloppé de plus d'obscurité, que les mouvements des peuples de l'Occident, dont le monde éclairé soupçonnait à peine l'existence. On dut peu remarquer, au milieu des agitations de la Grèce et de l'Asie, l'approche de ce torrent dont l'irruption allait inonder le monde et le remplir de terreur. L'étroit horizon de la puissance de Rome ne lui avait pas permis d'apercevoir, au delà de l'Apennin, l'arrivée successive de ces hordes belliqueuses que ses armées devaient rencontrer sur tant de champs de bataille, et qui eurent une si grande part d'influence sur les destinées de son empire.

Dans le pêle-mêle d'événements qu'ils avaient peine à distinguer, les historiens de ces époques de désordre, privés de tout indice sur l'origine et les noms géographiques des barbares, ne pouvaient recueillir que des rapports incomplets, souvent inexacts; inscrivaient moins des noms ethniques, que des dénominations caractéristiques, des titres distinctifs de différentes confédérations.

La divergence de sentiment dans l'exposé des faits et de leurs détails accessoires, ajoutait à la perplexité des nouveaux explorateurs; et la tendance de ceux-ci à concilier diverses opinions entre elles et avec la leur propre, à compléter les récits par plus de développement, produisait les contradictions qu'on remarque dans le même auteur, et celles si nombreuses qui divisent les historiens entre eux.

Le passage des Celtes en Italie, et leur établissement sur les rives du Pô, sont décrits si diversement, qu'on ne saurait discerner la vraisemblance, si l'on ne recherchait avant tout les garanties de sincérité que peut offrir chacun des historiens de ce grand événement, et la mesure des connaissances qui lui étaient acquises. C'est ainsi que, placé entre les témoignages contradictoires de Polybe et de Tite-Live, j'ai dû m'entourer des considérations propres à éclairer mon jugement, à établir ma conviction.

Je trouve, d'un côté, un écrivain éclairé et con-

sciencieux, contemporain, sinon de la venue, du moins des établissements des Gaulois cisalpins: il a connu ces peuples; il a parcouru leurs territoires, en a décrit la situation et les limites; il a étudié le langage, les mœurs, les institutions de leurs diverses peuplades; il a été, en quelque sorte, témoin de leurs exploits; a assisté à la chute de leur puissance, à la perte de leur indépendance, à la proscription de quelques-uns d'entre eux.

De l'autre, je vois moins un historien qu'un panégyriste dominé par le besoin de glorifier Rome, et de complaire aux Romains en flattant leur vanité nationale. Il fallait à l'empire d'Auguste un historiographe capable d'illustrer l'origine des Romains, d'ennoblir l'obscur berceau de leur puissance (1); un écrivain dont le talent sût faire disparaître les souillures originelles, et attirer sur la dominatrice du monde l'admiration et le respect des nations soumises à ses lois.

Tite-Live justifie sa mission : de concert avec Virgile (*Énéide*, I, VI, VII, VIII), il consacre des origines fabuleuses; et sur la base des plus antiques illustrations, il élève à l'orgueil du peuple-roi cet immense trophée qu'il décore des ornements de sa brillante imagination. Il ne met en relief que les faits qui peuvent rehausser la gloire de Rome et de ses héros; s'il lutte contre l'évi-

(1) Des vieux Romains la chimérique histoire. (VOLTAIRE.)

dence, il possède l'art d'excuser de graves reproches, de dissimuler l'iniquité des moyens; il sait effacer ou atténuer de sanglants revers, alléger le poids des souvenirs, et jusques au deuil de tant de mauvais jours (*infausti, atri*).

Mais tous ces efforts du génie ne pouvaient entièrement prévaloir sur la déposition des monuments. Si l'amour-propre des Romains était flatté; si leur enthousiasme pour la pompe du style les portait à préférer à la simplicité plus véridique des annales primitives, cette séduisante épopée, parée de tous les charmes de la narration et de l'éloquence des harangues, les amis sincères de la vérité ne regrettaient pas moins l'oubli des anciennes traditions; et si Tacite avait applaudi Tite-Live encourant un honorable reproche (1), il désignait, implicitement, son œuvre capitale, lorsqu'il déplorait cet esprit d'adulation qui, depuis Actium, remplaçait la fidélité des récits antérieurs (2).

La vérité historique sur l'établissement des Gaulois dans la haute Italie, et sur les actes mémorables de ces peuples, devrait se retrouver dans les écrits de Polybe, placé aux sources des ensei-

---

(1) Auguste reprochait à Tite-Livre sa prédilection pour Pompée.

(2) Postquam bellatum apud Actium, atque omnem potestatem ad unum conferri pacis interfuit, magna illa ingenia cessere. Simul veritas pluribus modis infracta. (C. Tac., *Hist.*, L. 1, 1.)

gnements, entouré des monuments qu'il avait vérifiés; quand il n'aurait pas eu soin d'avertir des précautions qu'il a prises pour n'employer que des matériaux authentiques, son impartialité reconnue, autant que son savoir, inspirerait encore la confiance (1). Tite-Live, moins désintéressé, mais par cela même si différent dans l'exposé des faits qui compromettaient la gloire ou l'amour-propre des Romains, témoignait la plus entière confiance dans l'exactitude de Polybe, son guide habituel, qu'il traduisait parfois textuellement, ne recourant à d'autres historiens que lorsque celui-là blessait l'orgueilleuse susceptibilité de ses concitoyens, ou qu'il réfutait les fabuleuses circonstances dont Tite-Live parait ses récits. Une remarque qui ne pouvait échapper à la critique, c'est que Tite-Live n'a jamais été contredit pour des faits rapportés d'après Polybe, tandis que, chaque fois qu'il les tronquait, y ajoutait, ou s'en écartait, il tombait dans des erreurs, même de chronologie. Le mot de Plutarque : « Si ce que dit Polybe des Gaulois qui prirent Rome, est vrai... » (*Fort. des Rom.*) ne saurait affaiblir en

(1) Dans l'impossibilité de concilier les rapports entièrement contradictoires de Fabius et de l'historien carthaginois Philine, qui attribuaient chacun à sa patrie tous les avantages et la gloire des premières guerres puniques, Polybe avait parcouru le théâtre des événements pour s'enquérir de la vérité. (L. 1, 14.)

rien l'autorité de cet auteur; il n'attesterait que l'incertitude de la science, s'il n'exprimait plutôt le besoin qu'avait Plutarque de justifier Tite-Live, le seul qui eût montré ses héros tels qu'il les cherchait.

La sincérité, cette condition essentielle de l'historien, qui distingue Polybe, manque évidemment à Tite-Live, trop souvent convaincu de fraude et d'erreurs par les autres écrivains latins. Sa partialité se montre sans déguisement, dans les récits qu'il imagine, comme dans ceux qu'il transcrit : s'il invoque le témoignage de documents de la moindre valeur, c'est toujours pour contester l'autorité de monuments irrécusables; et quand il manque de ces attestations, il supprime les faits, et en substitue d'autres; jamais il n'introduit plus de ces incidents merveilleux dont il est si fécond, que lorsqu'il veut dissimuler de grands désastres, masquer, par un épisode, l'action principale, et couvrir de l'héroïsme de quelques-uns la honte de tous. C'est ainsi qu'il passe sous silence la prise de Rome par les Étrusques, fait attesté par d'autres historiens (Tac., *Hist.*, L. III. 72.—Dyon. Hal., v. 35, 65); le traité honteux imposé par Porsenna, rapporté par Pline (*Hist. nat.*, xxxiv, 39); de même que deux des victoires de Pyrrhus (Just., xxxviii, 4), et tant de défaites par les armes des Gaulois (Polybe et autres).

Mais, sans établir un plus long parallèle entre

deux écrivains placés dans des conditions si différentes, j'examinerai l'état des connaissances géographiques et historiques à l'époque où ils écrivaient.

De toute antiquité, les écrivains de la Grèce donnaient indistinctement à tous les peuples occidentaux, la dénomination de Celtes, qui leur aurait été transmise par les Phocéens de Massalia (Strabon, L. iv, t. ii, p. 37, *de la tr. fr.*); c'est ainsi qu'Hérodote (*Euterpe*, 33) a pu placer chez les Celtes les sources de l'Ister (1); ils les désignèrent souvent ensuite sous le nom de Galates, lorsqu'ils connurent ces peuples par leurs excursions ou leurs transmigrations; mais ils ne découvrirent jamais rien de l'intérieur de ces contrées, dont les côtes seulement ne furent entièrement reconnues que longtemps après l'époque assignée par Tite-Live aux premières invasions de l'Italie. Suivant Éphore, cité comme autorité par Strabon (L. i, iv et vii) et par Scymnus de Chio (Huds. *Geogr. min.*, t. ii, 11), les Celtes (350 *ans av. l'ère chr.*) habitaient à l'occident de la Grèce, une des quatre divisions du globe, entre les Scythes et les Éthiopiens (2); Pythéas, son

(1) Les Grecs ne connaissaient de la forêt d'Hercynie (Orcynie) que l'extrémité (vers l'est); la Save devenait le Danube supérieur; elle fut la route des Argonautes.

(2) Cette divison d'Éphore est encore suivie par Denys d'Halic. (D'après un fragment dans le t. ii, p. 486, d'Angelo Maio.)

contemporain (*ap.* Str. L. I), confirme cet enseignement que la Celtique (*ainsi connue alors*) joignait la Scythie, par l'indication de la durée des jours sous cette latitude; et la partie désignée depuis sous le nom de Germanie, continua pendant plusieurs siècles d'y être comprise. Diodore de Sicile (L. V) dit encore : « Les peuples *gaulois*, voisins de la Scythie..... dévastent l'Asie sous le nom de Cimbres..... Ce sont eux qui prirent Rome. » Strabon (L. VII, t. III, p. 14) appelle les Cimbres, brigands germains et gaulois, et partage l'opinion de Possidonius, qui, d'après les écrivains grecs, attribuait aux Cimbres ces excursions; c'était aussi l'avis de Polyen (VIII), d'Appien (*in Illyr*). Florus (L. I, 13; III, 3), postérieurement au siècle d'Auguste, étendait la Gaule jusqu'à leur pays.

Cicéron avait appelé Gaulois les Cimbres vaincus en Italie par Marius (*de Prov. cons.*), et Plutarque (*Sertor.*) dit qu'ils avaient un langage commun avec les Gaulois; mais on ne doit peut-être l'entendre que des Tectosages, qui les appelaient frères. (*Voir la note* 2e, page 72.)

La Gaule proprement dite, cachée dans ses remparts longtemps infranchissables, ne vint que tard se révéler au monde civilisé. Pythéas, de Marseille, 250 ans après l'époque de la fondation de cette ville, n'avait qu'une idée vague et confuse de l'intérieur du pays, dont les habitants, par un principe religieusement observé, se refu-

saient à toute espèce de communication. Un siècle après lui, Ératosthène publiait (*dans son Galatikon*) les premiers et faibles éclaircissements, réfutés pour la plupart lorsqu'on observa mieux cette contrée.

Jusqu'au temps où écrivait Polybe (*vers l'an* 150 *av. notre ère*) on n'avait encore aucune connaissance précise de l'occident de l'Europe, on ne savait rien des peuples qui l'habitaient; lui-même, qui visita le midi de la Gaule, ne put ajouter que peu de notions à celles qu'on possédait : tout ce qu'il put recueillir dans ses voyages d'exploration, c'est qu'elle s'étendait d'une mer à l'autre, autour de Narbonne (L. I et III, 7. *Cf.* Strab. L. IV). C'est seulement après lui que les Édues, le peuple le plus éminent de la Celtique, furent les premiers signalés par Apollodore (*ap.* St. Bys.), sous le nom d'Ædussii. Le Grec Possidonius, qui parcourut la contrée après l'invasion des Cimbres-Teutons, publia ses observations, qui furent considérées comme les premiers documents de quelque valeur.

Les connaissances, chez les Romains, ne s'étendaient qu'avec les progrès de leurs relations politiques et de leurs conquêtes : avant d'atteindre les Alpes, ils ne connaissaient ni les noms, ni la situation des peuples qu'elles renfermaient ou cachaient; ils désignaient sous le nom de *Galli*, tous ceux qui pénétraient en Italie par ce côté, au nord comme à l'ouest; étendant à tous les

Celtes ce nom qu'ils avaient donné à ceux de la Cisalpine; car les Grecs nommaient aussi ces derniers, Celtes ou Galates. Scylax, dans son périple des côtes de la mer Intérieure (l'un des plus anciens monuments géographiques), indiquait sous le nom de *Celtes*, les habitants du rivage de l'Adriatique, entre les embouchures du Pô et les Venètes; et Euripide les nomme de même.

Les Fastes et les écrivains de Rome donnaient le nom de *Galli* aux Ligures (T.-Liv., xxxviii, 42), aux Taurisci et Scordisci (*Fast. cap.*, *et* Strab., vii), aux Carni (*de Galleis Carneis — Fast. triumph.*). Tite-Live appelle encore *Galli*, deux peuplades qui vinrent par les Alpes Carniques ou Juliennes s'établir près d'Aquilée (L. xxxix, 22, 54; xl, 53). Il désigne même ainsi (*somm. du* L. xx) les auxiliaires des Cisalpins, que les Fastes nomment Germann (*Triumph. Marcel. de Galleis Insubr. et Germann*), et dont la tradition (conservée par ce monument) du *scutum cimbricum*, fait assez connaître l'origine (1).

Il y avait plus de 60 ans que les Romains y possédaient une province consulaire, et ils connaissaient si peu la Gaule Transalpine, qu'ils ne savaient ni son véritable nom, ni sa division, ni ses limites; César, le premier, lui assigne des bornes, et apprend que ce que les Romains ap-

(1) Marius, vainqueur d'autres Cimbres, fit faire un bouclier sur le modèle de celui de Virdumar.

pelaient *Gallia*, n'était qu'une de ses trois parties, la Celtique. (*Bel. gal.*, I, 1.)

Si donc encore, à cette époque de lumières pour les Romains, ils ne connaissaient qu'aussi imparfaitement la Transalpine, on croira sans peine l'aveu de Tite-Live, qu'ils ne connaissaient pas même de nom les Gaulois cisalpins, au temps de la prise de Rome.

« Une voix s'éleva du milieu de la ville, pour signaler le danger de l'approche des Gaulois; mais cette nation y était aussi inconnue qu'elle en était éloignée. » *Et quod longinqua, eoque ignotior gens erat.* (T.-Liv. L. v. 32. — *Cf.* Cicer., *de Divin.*, II, 32.)

Les Circumpadans, d'après leurs usages, décrits par Polybe, ne pouvaient avoir eu d'annales; ils devaient à peine conserver le souvenir de leur origine (1). Caton (*ap. Serv. ad Æn.*, XI) reprochait cette ignorance aux Ligures, moins barbares (2). On acquiert la même conviction pour les peuples de la Gaule Transalpine (souvent bouleversés, déplacés, mêlés depuis les temps des transmigrations, et partagés en quatre races distinctes, à

(1) « Ut inter barbaros parum compertum, » dit Tacite (*Agric.*, XI), qui n'avait pu obtenir d'éclaircissement d'aucun des peuples de la Grande-Bretagne, dont Agricola avait cherché à distinguer les races.

(2) Les noms géogr., tels que Segusiani, Bodincomage, Eporedie, Genave, et tant d'autres, dénotent assez leur origine celtique, malgré le mélange de colons étrangers.

l'époque de la conquête), quand César, à la sixième année d'occupation (VI, 24 *et pass.*), ne parle de la Gaule antique que sur quelques traditions druidiques ou d'après Ératosthène; quand il ne lui vient pas même à la pensée, que les Cisalpins qui composent ses légions, pourraient être originaires de cette fraction de la Celtique des anciens !

Les Grecs, par leurs lumières et par les connaissances qu'ils allaient acquérir dans l'Égypte et chez les principaux peuples de l'Asie, étaient seuls alors en possession d'écrire l'histoire de ces temps éloignés, et encore ne pouvaient-ils enregistrer, à la date des invasions, que les faits généraux. Tout ce qu'on en peut savoir a été transmis par leurs écrivains; et Rome elle-même, si féconde en grandes actions, n'apprit que dans leurs récits, sa propre histoire, dont d'obscures traditions, et ensuite les tables des pontifes, avec peu d'autres monuments publics et particuliers, ne lui retraçaient que le sommaire et la chronologie consulaire (1).

Rome n'eut des historiens que plus de 500 ans après sa fondation : ce fut seulement à la

(1) Cicéron, d'après les annales des Grecs, rapproche de plus d'un siècle l'époque de la fondation de Rome.—Is. Newton, par sa règle de supputation, abrége de 125 ans la durée de la royauté, sans considérer que les rois, élus dans l'âge mûr, avaient eu une existence très-agitée, et qu'un seul était mort naturellement sur le trône.

chute de Carthage, alors que l'exaltation du triomphe et les loisirs de la puissance firent surgir des écrivains, que les Romains purent avoir leurs annales, mais calquées sur celles des Grecs, et fondées sur ces grossières légendes qu'on retrouve dans les premiers âges de l'histoire de tous les peuples. Tite-Live exprime son dégoût pour ces anciennes chroniques (qu'il avait dû consulter), mais peut-être pour se justifier de ne les avoir pas toujours suivies : « histoire obscure, et par son antiquité, comme les objets éloignés qu'on aperçoit à peine; et par la rareté, l'*absence même de l'écriture* (en ces temps reculés), seule gardienne fidèle du souvenir des actes passés; enfin, par la destruction presque entière, dans l'incendie de la ville, des registres des pontifes, et des autres monuments publics et particuliers.» (L. VI, I. *Cf.* VIII, 40.)

Si Polybe, aux sources de la science, contemporain de la plupart des faits qu'il rapporte, initié à la connaissance des documents secrets (1) par l'intimité des Scipion, cette tradition vivante des plus glorieuses époques; si, malgré les connaissances qu'il avait puisées chez les Gaulois mêmes, et son rapprochement des événements (circonstance qui donne tant d'autorité aux récits d'un historien, ainsi que le remarque Tite-Live,

(1) Polybe (L. III, 22 à 26) fait connaître que les archives du Capitole lui étaient communiquées.

L. VIII, 40 *et pass.*); si, dis-je, Polybe ne transmet que des indications et des rapports imparfaits, qui donc aurait pu révéler avec tant de précision à Tite-Live, 125 ans après, des événements qu'on connaissait peu, et leurs détails accessoires qu'on ignorait absolument? Lorsque lui-même, au début du livre suivant (VI, I), confesse son embarras dans l'obscurité des siècles qu'il vient de traverser; qu'il reconnaît l'ignorance des anciens, l'impossibilité où il est de discerner la vraisemblance dans leurs récits divers, n'ayant pour guides que les *rares monuments échappés aux ravages des Gaulois, et les archives mensongères des familles*, qu'il nomme, les uns et les autres, sans exception, des *monuments falsifiés par l'orgueil!* (VI, 16; VIII, 40; X, 7; XXII, 31.) On ne saurait opposer que Tite-Live pouvait tenir les détails des diverses invasions d'une source particulière, inconnue; car, lorsqu'elle s'applique à des événements survenus à de longs intervalles, cette objection devient sans force. D'ailleurs, Tite-Live n'a-t-il pas dit : « *et quod longinqua, eoque ignotior gens erat* » (L. V, 32); et, quand il cite les auteurs dans des circonstances de la moindre importance, aurait-il négligé d'indiquer sur quelle autorité ancienne il établissait un fait si considérable? S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne lui était pas possible d'alléguer un autre témoignage que le « *satis constat* » dont il se sert.

Au surplus, il sera facile de suppléer au silence

de cet auteur, et de démontrer à quelle source unique il avait puisé la connaissance subite, exceptionnelle, et à la fois si précise des établissements gaulois des deux côtés des Alpes.

Les Commentaires de César étaient dans les mains d'Auguste lorsque Tite-Live reçut la mission d'écrire ses histoires : ils dissipaient les ténèbres qui jusqu'alors avaient enveloppé l'intérieur de la Gaule, découvraient toute son organisation, apprenaient les noms et la situation de ses différents peuples. Empressé de mettre à profit ces précieux documents, l'historien n'hésite pas à montrer la Gaule antique, à *six siècles de distance*, telle qu'il la voit dans l'écrit de César; il cherche dans cette Gaule enfin découverte, la souche des Gaulois cisalpins, depuis si longtemps célèbres; la similitude plus ou moins exacte des noms de quelques tribus de la Celtique avec ceux de Cenomans et de Senones (1), est pour lui un trait

(1) Si Tite-Live eût écrit quelques années plus tard, il aurait pu reconnaître que ces noms, communs dans toute la Celtique des anciens, n'expriment qu'une position topographique; qu'ils ne sont le plus souvent qu'une dénomination locale et non générique; que les Cenomans, ou mieux Cenomos (suivant les médailles), n'étaient, comme les Cenomagnes ou Cinomanes (de la Grande-Bretagne), que des habitants de lieux élevés, de même que les Senones qu'on trouve en Germanie et sur différents points des Alpes et des Pyrénées, que les Senones de la Table (entre Agen et Bordeaux), et que les Senomagnes (Saint-Pierre de *Senos* ou du *Puy*) près d'Orange.

de lumière, un indice suffisant de l'origine des Celtes cisalpins. Fort de ces nouvelles connaissances et des déductions qu'il en obtient, il croit pouvoir ajouter aux récits des anciens, et copier, *littéralement*, les noms, même incorrects, recueillis oralement par César : il donne, d'après lui, la division de la Gaule et l'énumération des peuples de la Celtique, en conciliant autant qu'il lui est possible ces indications récentes avec les anciennes, qu'il ne peut récuser. C'est ainsi que Tite-Live, dans toute son histoire, amplifie les récits des anciens des connaissances de son époque; qu'il rattache le présent au passé, et lie les nouvelles découvertes aux anciennes; mais, presque toujours, avec si peu d'à-propos ou de discernement, que la plupart de ses indications géographiques deviennent la torture des esprits assez crédules pour les prendre au sérieux.

Les Gaulois émigrants, connus jusqu'alors sous les noms génériques de Celtes, Galates, ou Galli, ne sont plus pour Tite-Live que des peuples de la *troisième* partie de la Gaule de César, de la Celtique proprement dite, réduite de toute la province romaine d'alors; telle enfin qu'il la trouve dans les Commentaires (1).

---

(1) D'après le témoignage unanime des plus antiques monuments géogr., les Celtes habitaient l'occident de l'Europe, entre les Scythes et la Méditerranée.

Une seule race, dit Cluvier (*de Incol. gall.*), occupait anciennement l'Espagne, la Gaule, la Germanie, l'Illyrie et les

C'était, de l'aveu de Tite-Live (*Traditur fama*, L. v, 33), la croyance générale chez les Romains, que la venue des Gaulois en Italie ne remontait pas au delà du temps de la prise de Rome; mais cet écrivain était trop instruit pour ne pas établir une distinction entre ceux-ci et les vieux Celtes, ou Gaulois transpadans, plus anciennement connus des Grecs. C'est pour expliquer l'établissement de ces derniers, qu'il imagine la fable d'un Ambigat, roi de toute la Celtique (1), et que, suivant le système des anciens auteurs, il rattache ce fait incertain et sans date, qu'il veut accréditer, à l'époque avérée de la fondation de Marseille.

Voici comment Tite-Live rapporte les circon-

îles Britanniques.—Malgré les invasions des races scythiques, et quelques différences de dialectes, les dénominations celtiques qu'on retrouve dans toute l'étendue de ces contrées confirment ces enseignements.

On doit, par les mêmes considérations, y comprendre les Alpes et la haute Italie; les Umbri étaient Celtes, suivant Isidore, Bocchus et Antonius; et l'on doit surtout l'entendre ainsi de l'expression de Scylax : Celtes laissés (sur la gauche du Pô par les Thyrréniens).

(1) Imitée d'Hérodote, qui, pour motiver la venue des Thyrréniens (devanciers des Gaulois, Boii et Senones), supposait qu'un roi de Lydie, touché du triste état où une famine de dix-huit ans avait réduit ses sujets, malgré les jeux qu'ils avaient inventés pour ne prendre de nourriture que de deux jours l'un, en envoie une partie en Italie avec Thyrrenus, l'un de ses deux fils, désigné par le sort.

stances du grand événement des invasions gauloises, et procède à la composition des bandes émigrantes :

« La renommée publie, qu'attirés par l'excellence des produits de l'Étrurie (*dulcedine frugum, maximeque vini...* L. v, 33), les Gaulois furent amenés d'au delà des Alpes par Aruns, qui voulait se venger d'un outrage. Je suis loin de nier que ceux qui assiégèrent Clusium, y eussent été conduits par Aruns ou par tout autre; mais il est constant (*satis constat*) que ceux-ci ne furent pas les premiers qui traversèrent les Alpes, car deux cents ans avant ce siége et la prise de Rome, des Gaulois avaient passé en Italie, et combattu des Étrusques qui habitaient entre les Alpes et l'Apennin. »

Puis Tite-Live raconte comment Ambigat (1), chef des Bituriges et roi des Celtes, trouvant ses États trop peuplés, envoie ses neveux (fils de sa sœur) à la tête de grandes armées pour conquérir des établissements au dehors.

Le sort ayant décidé de la marche des deux frères, Sigovèse aurait eu à conduire vers la forêt d'Hercynie ceux des Celtes qui en étaient le plus rapprochés, comme aussi, sans doute, les Volkes Tectosages auxquels César a assigné cette direc-

---

(1) Ambigatus, évidemment imaginé du bige d'argent (bigatus) de Bituit, sur lequel cet infortuné chef arverne fut promené dans Rome.

tion ; mais plus vraisemblablement, Tite-Live ne parle de cette expédition (sans détails) de Sigovèse, que pour se conformer à cette indication erronée. (*Voir la note* 2, page 72.)

Il place sous la conduite de Bellovèse tous les grands peuples du centre : les Bituriges, dominateurs de la Celtique, les Arvernes, les Senones, les Édues, les *Ambarres*, les Carnutes, les Aulerces.

S'il pouvait rester des doutes sur la source où puisait l'historien, ils disparaîtraient devant une méprise frappante ; c'est que parmi ces grandes nations, Tite-Live fait figurer les Ambarres des Édues, dont César seul a parlé, et qui n'ont jamais constitué un peuple particulier. (*Voir la note* 5 *sur les Ambarres*, page 78.)

La marche isolée des Cenomans, non moins invraisemblable, changerait les doutes en certitude ; car il est évident qu'il ne forme une division de cette tribu d'Aulerces, que pour expliquer l'origine des Cenomans transpadans. Pline, le plus érudit des Romains, Cenoman (*d'après T.-Live*), ne croyait pas plus que Tacite et tant d'autres à la véracité de Tite-Live (1), en parlant des Cenomans de l'Italie ; il préfère à la conjecture de cet

(1) Pline était de Vérone (la fille de Brixia, suivant Catulle, Cenoman lui-même). Cornelius Nepos, aussi Cenoman (de Vérone), contemporain de Tite-Livre, affirme qu'Annibal fut le premier qui traversa ces Alpes.

auteur, celle de Caton, qui les disait sortis des Volkes, aux environs de Massilia (PLINE, *Hist. nat.*, L. III, 19); mais Caton lui-même n'aura été amené à cette supposition que par la conformité de nom des Cenomagnes près du Rhône, et du langage des Volkes, étrangers parmi les autres habitants de la contrée. (*Voir la note* 2, p. 72.)

Après le passage de la grande expédition de Bellovèse, qui comprenait les Aulerces, Tite-Live fait arriver immédiatement une troupe de Cenomans, qui ne serait qu'une seconde migration d'une des quatre peuplades d'Aulerces; et cependant ces nouveaux venus sont assez nombreux pour obtenir autant d'espace que tous les grands peuples ensemble, réunis aux autres Aulerces. Bien que sujets comme eux du roi Ambigat, et arrivés sous l'égide de son neveu (*favente Belloveso*), ils demeurent indépendants, et deviennent même de très-fâcheux voisins. Ces fiers Cenomans d'Élitovius (*l'ouragan, dit un historien des Gaulois*) ne consentent pas même à quitter le surnom d'une des quatre tribus, pour devenir, comme celles-ci et les autres Celtes, les Insubres des écrivains latins (1).

---

(1) Polybe les nommait Isumbres; Strabon écrit plusieurs fois Symbres; on trouve aussi Cimbres dans les Fastes.

— De l'Is-Umbrie, par opposition à la haute Umbrie, que les Romains, longtemps illettrés, prononçaient euphoniquement ou par corruption, In-s-oumbrie, ils ont fait Insubrie (prononcée Insoubrie).

Les Boïes, qui tinrent le premier rang parmi les nations envahissantes, qui remplirent de leur nom de vastes contrées au delà du Rhin, et en même temps jouèrent le premier rôle en Italie; qui y réunissaient contre Rome autant de forces que tous les Insubres, composés des grands peuples de la Celtique, ne pouvaient être trouvés que difficilement, dans le surplus de cette *troisième* partie de la Gaule; néanmoins, Tite-Live voit dans les Commentaires que des Boïes sont établis au centre de la Celtique (*c'étaient ceux colonisés par César*, L. I, 5, 28; VII, 9); ces Boïes, dans sa pensée, pourraient être rentrés dans leur ancienne patrie; M. Walckenaer (t. I, p. 83 *de sa Géogr. des Gaules*) le dit positivement, sans autre fondement. C'était, à la vérité, une bien faible tige pour de si fortes branches, mais ils sont voisins des Lingones (1); ceux-ci, sans aucun doute, sont les Aigaunes de Polybe (Αἰγωνες, ed. CASAUBON); et bien qu'il y eût encore, de son temps, un Égonum-vicus (2) (près de Ferrare moderne), (*Dict. géogr.* de LAMARTIN. MOLLER et de BD. D'AYROLES),

(1) Les Lingones, qui étaient un peuple considérable et célèbre de la Gaule, ne figurent d'aucune manière parmi les Circumpadans. Ce nom devint une dénomination générale, comme celui des Laeti. On en trouve en Esp. et en Germ.

(2) Le nom Aigône signifie habitants d'un pays aquatique (aigades), comme était celui des Aigones vers les embouchures du Pô, de même que les Agaunes ou Agônes sur le Rhône, dans les Alpes Pennines, que les Ligures alb' ingônes (albinga).

attestant avec la position de cette peuplade effacée, son véritable nom, Tite-Live ne tient pas plus de compte de ces difficultés, que des Ananes (1), qu'il ne trouve ni dans la *Celtique*, ni dans les mémoires de César; et il forme sa quatrième expédition de ces Boïes et Lingones, qu'il fait passer par les Alpes Pennines. (2) (*Voir les notes sur les Boïes*, pag. 75 et 76.)

La cinquième expédition, seconde émigration de Senones plus récente de deux siècles que les premières, devait moins encore embarrasser Tite-Live; cependant, cet habile historien, qui connaît les moindres particularités des anciennes invasions, jusque-là étrangères à l'histoire de Rome, ne sait pas comment ni d'où sont venus ces nouveaux émigrants; quelle nation considérable avait pu mettre sur pied cette autre armée, assez forte pour anéantir, en un jour, la puissance progressive des Romains, quatre siècles de l'existence de Rome (3). Il ne peut dire si ces Senones sortaient,

---

(1) On ne retrouve d'Ananes que parmi les peuplades des Alpes rhétiques.

(2) Le Penninus, déifié, Tite-Live, qui y fait passer la quatrième expédition, affirme cependant (*Freinsh.*, cxxxi, 32; cxxxv, 9) que ce passage, chez les Salassi indomptés, fut impraticable jusqu'au temps d'Auguste. Il n'a embrouillé l'itinéraire d'Annibal que dans cette persuasion, et par une fausse interprétation des Taurisni (de Cincius).

(3) Par les dénombrements rapportés par Tite-Live, Rome pouvait opposer deux cent mille combattants.

comme les premiers, de la Celtique de César, ou de celle des anciens; s'ils venaient des rives de la Seine, ou des sources de l'Elbe et de l'Oder; s'ils étaient de cette *nombreuse* nation des Senones, dont Strabon distingue les guerriers parmi les Suèves (L. VII, t. 3, p. 6 *de la trad. fr.*); ces *célèbres* Senones, dont parle Tacite (Germ. 39, ann. II, 45), anciennement si *puissants* et encore alors si *fiers* de la gloire de leurs armes (1). Ces Senones se seraient trouvés, sur les rives du Pô, voisins des Boïes, comme ils l'étaient au nord du Danube; et ils auraient été de la même contrée que les Cimbres qui *prirent Rome* et ravagèrent la Grèce, suivant le grave et judicieux historien Diodore de Sicile. (L. V) (2).

Tite-Live ne sait pas même s'ils étaient seuls pour cette expédition, qui réduisit Rome en cen-

---

(1) Les Senones Cis-Padans sont quelquefois nommés Sumnones par Polybe (ed. CASAUB.) Ptolémée les appelle Semnones; ceux de Germanie sont orthographiés Semnones dans la plupart des manuscrits de Tacite; Barbou, dans ses édit. de cet auteur, écrit Senones. Velleius-Paterculus, qui fit les premières campagnes de Germanie, sous son père, préfet de la cavalerie, et fut ensuite employé dans ce grade contre les *Senones* (dont il écrit ainsi le nom), doit être une autorité d'autant plus décisive, que tous ses noms de peuples sont corrects, tels que celui de Boiohemum, qu'on trouve écrit Boiemum dans Tacite. On doit remarquer en outre que les manuscrits de Tacite sont très-défectueux, et qu'il avait pris un guide peu correct dans le texte grec de Strabon.

(2) Apud Græcos desiit nugari Diodorus. (PLINE, *Præf.*)

dres, ou s'ils étaient avec les Boïes, ainsi qu'on doit l'entendre d'autres récits (*Cf.* Polyb. — Diod. Sic., xiv. — Sil. Ital., iv.) (1).

Il ne connaît qu'une circonstance d'un événement si mémorable, c'est que les Romains trouvèrent un vengeur dans la personne de Camille; c'est que ce héros tint aux vainqueurs un langage plein de fierté, qu'il leur arracha l'or de la rançon du Capitole, puis qu'il les extermina *tous jusqu'au dernier*. Cependant, d'après le témoignage d'autres historiens romains, la victoire de Camille aurait été moins complète; et il résulte clairement de plusieurs passages de Justin (L. xxviii, 2; xxxviii, 4, et xliii, 5) que la rançon fut livrée et emportée. Suétone (*Tiber.*, iii) affirme qu'elle ne fut pas reprise par Camille, et que ce fut Drusus qui (108 ans après) en rapporta l'or dans le trésor; ce trésor, destiné à soutenir la guerre contre les

(1) Dans le temps où Tite-Live établissait son hypothèse des invasions, il ne connaissait pas ces Senones de la Germanie. Auguste n'avait pas encore soumis les peuplades des Alpes Tridentiques (sur le chemin du *Boïarium* et du *Boïohemum*), dont les noms avaient également tant d'analogie avec ceux des Cis-alpins, tels que ces Breuni ou *Brenni*, suivant Horace (L. iv, ode 14); les Genaunes ou mieux *Senone*, selon Florus (L. iv, 12), qui dit aussi *Brenni;* tous peuples dont M. Walckenaer (T. ii, 48 et suiv.) établit la position dans le Tyrol, vers la *Boïta*, à *Zenone*, autour du mont *Brenner*, près des Anaunes, ou mieux *Ananes* (l'Agnanis castrum), et qui n'étaient pas éloignés des Vennones, ni des *Agônes* des Alpes Pennines.

Gaulois, le seul peuple contre lequel Rome ne combattait pas pour des conquêtes, mais pour *son existence*, dit Salluste (*Jug.*, CXI).

Mais lors même qu'on n'aurait pas ces attestations positives (1), Tite-Live ne donne-t-il pas un démenti formel à ses propres assertions, quand il représente tant de fois encore cette nation si menaçante, venant braver les Romains à leurs portes, et occupant durant plus de vingt ans les positions de Tibur et du mont Albano; lorsqu'il décrit la terreur des Romains au seul bruit de ses armements; *tumulte* qui réclamait des mesures extraordinaires de salut, un dictateur et une lévée générale?

Tant de concessions faites aux Latins pour reconstituer, par l'alliance de ces peuples, des forces contre l'ennemi commun (2); et l'aspect de Rome, si avide de vengeance, ne parvenant qu'après plus d'un siècle à laver son affront, ne suffiraient-ils pas pour convaincre du peu d'importance des victoires de Camille, et de l'état de faiblesse où se trouvait réduite la république romaine?

---

(1) Silius Italicus (L. IV) n'aurait pas représenté le chef des Boïes, descendant de Brennus, avec un bouclier figurant la prise de Rome et le rachat du Capitole, si ces succès eussent été suivis d'une défaite complète.

(2) Par le dénombrement fait l'an 431 de Rome, Tite-Live porte à deux cent cinquante mille le nombre des combattants, qui antérieurement n'était que de cent cinquante mille.

Si Tite-Live n'avait pas représenté les Senones assiégeant Clusium, seulement d'après ce que les anciens rapportaient des Cimbres, et la description si ressemblante que César avait faite des Suèves d'Arioviste (*B. G.*, L. I. 31 à 39), il faudrait reconnaître que les Senones et les Boïes venaient seulement alors d'envahir l'Italie. Les Clusiens, dit Tite-Live, sont saisis d'épouvante à la vue de cette *multitude*, de l'*étrange stature* de ces colosses humains; *tout les étonne en eux*, jusqu'à *la forme de leurs armes*, bien qu'ils eussent entendu parler de leurs victoires sur d'autres Étrusques des *deux rives du Pó!* Il n'est pas croyable que les Clusiens n'eussent pas eu affaire avec les Senones, si ceux-ci eussent été déjà leurs plus proches voisins; il l'est encore moins qu'ils eussent alors éprouvé un tel *étonnement* à l'arrivée de ce peuple *extraordinaire* placé si près d'eux (1), et que du moins les fugitifs de l'Ombrie auraient pu leur faire connaître. Les victoires des Gaulois *sur les rives du Pó* feraient croire que les Boïes n'y étaient pas encore installés, et qu'ainsi ce peuple était de l'expédition des Gaulois et Senones (2).

(1) Il est d'ailleurs vraisemblable que ce siége est imaginaire, et que Tite-Live prend (comme L. X, 25) l'ancienne Camers des Étrusques (Clusium) pour la Camere, capitale des Camertes, près d'Ancône.

(2) D'après Dionys. Hal., L. VII, les Umbri (chassés par les Boïes et les Senones, suivant Tite-Live) auraient été dépossédés par les Gaulois, l'an 232 de Rome.

Nepos (*in Plin.* III, 17) dit que les Boii, Senones et Insu-

Si donc les Senones étaient nouveaux envahisseurs, ils devaient être avec toutes leurs forces autour de Rome; et dans le cas où ils auraient été défaits aussi complétement que le dit l'historien, on ne concevrait pas la permanence de leur établissement, car les Romains eussent attendu moins longtemps pour extirper la *race des incendiaires de Rome.*

Après tant d'assertions évidemment erronées, accumulées dans quelques pages des écrits de Tite-Live, il devient superflu de signaler les invraisemblances qu'on y remarque en si grand nombre, telles que ces bandes innombrables (« *ingentibus copiis peditum equitumque* ») qui se rendent chez les Tricastini (diminutif de Tricasti), point imperceptible de la géographie ancienne, nom qui n'a pu être connu des Romains que dans leurs expéditions contre les Allobroges; nom que Tite-Live ajoute encore au récit de Polybe décrivant la marche d'Annibal, et qu'il y place avec aussi peu d'exactitude que de convenance; de même qu'il y introduit les Volkes, qu'il fait habiter les *deux* rives du Rhône (1). Ces armées

---

bres, détruisirent l'opulente place de Melpum (*dans la Transpadane*) le jour de la prise de Veïes (358 de Rome, cinq avant le siége de Clusium).

(1) Les V. Tectosages étaient inconnus des Romains lors du passage d'Annibal; peut-être n'habitaient-ils pas encore la contrée. (*Voir la note deuxième*, page 72.)

qui, après être venues chez les Tricastins, descendent, puis remontent la chaîne des Alpes pour trouver un passage (1); ces Celtes qui vont combattre des Celtes-Ligures pour établir des étrangers (les Phocéens) chez eux, alors qu'eux-mêmes cherchaient des établissements hors de ce pays, devenu trop étroit; ces Celto-Ligures dépossédés de leurs terres, qui passent les Alpes à la suite de leurs vainqueurs pour aller se fixer à côté d'eux! On conviendra que ces détails ne sont pas même dignes du génie de Tite-Live, et qu'il pouvait rattacher plus convenablement les deux faits de la fondation de Marseille et des établissements gaulois en Italie, s'il voulait donner à ce dernier une apparence de vraisemblance. Plutarque et Justin, sans être plus vrais, ont du moins évité cet écueil, en n'indiquant ni noms, ni temps, ni lieux.

Tite-Live, toujours en défiance du savoir des anciens, croit pouvoir encore substituer aux Laii ou Lævi et aux Lebici de Polybe, des peuples de la Gaule, connus par les premières expéditions des Romains dans ce pays (2). Il fait passer Bello-

(1) Les peuples de la province narbonnaise, chez lesquels les Grecs fondèrent la colonie de Marseille, étaient Celtes, dit Strabon (L. IV.)

(2) C'est en pure perte que d'habiles commentateurs, les Glarean, les Sigonius, les Gronove, les Tillemont, et tant d'autres, ont cherché péniblement à débrouiller l'obscurité des textes.

vèse par le Taurinus Saltus, qu'il supposait avoir été franchi par Annibal quatre siècles après; il y accole *per Alpes Julias,* nom qu'il donne aussi à cette partie des Alpes traversée par Jules César (1).

N'est-on pas surpris de l'arrivée de ces diverses expéditions gauloises, par les différents passages connus seulement au temps de Tite-Live, quand on sait par lui l'embarras de la première pour en trouver un seul; les difficultés qu'éprouva Annibal quatre siècles après pour s'en frayer un, aidé de son génie et de la science inconnue aux Gaulois; l'étonnement des Romains, qui ne soupçonnaient pas, même alors, qu'il pût y avoir d'issue de ce côté (2)?

---

(1) C'est à tort que des commentateurs incrédules ont corrigé : invias Alpes; Tite-Live a, sans aucun doute, voulu désigner les Alpes *Centroniques*, bien qu'en plusieurs endroits de ses écrits, déjà cités, il parle de Gaulois qui étaient venus s'établir près d'Aquilée, par les Alpes Carniques, nommées depuis *Juliæ*.

Il y a tout lieu de croire que ce passage supposé des Gaulois, est celui que prit J. César (L. 1, 10), et qu'avait frayé Annibal, tel que l'indiquaient Cœlius, Cornelius Nepos et Polybe, pour arriver chez les Gaulois cisalpins; car il est évident que Tite-Live n'a rejeté ces indications que par une fausse interprétation des Taurisni (de Cincius), dénomination générale sous laquelle on désignait, avant qu'ils fussent connus, les peuples de cette partie des Alpes, et que Tite-Live attribue au seul peuple qui, à son époque, avait retenu ce nom, qui signifie montagnards.

(2) « Les anciens considéraient comme un prodige qu'Annibal eût pu franchir ces Alpes. » (Pline, L. xxxvi, 1.)

Que penser surtout de ce pays insubrien, qui rappelle aux grands peuples de la Celtique une tribu de ce nom, chez les clients des Édues, et qu'ils n'auraient certainement pas plus connu alors qu'on ne saurait retrouver sa place aujourd'hui? N'est-ce pas évidemment une invention destinée à étayer l'hypothèse de l'origine purement celto-gallique des Cisalpins, et à fixer avec la dénomination du pays, le nom des habitants désignés sous les diverses appellations de Celtes, Galli, Umbri, Isumbri, Symbri (Str.) et Insubres?

Je n'entreprendrai point de relever les erreurs et tant d'inexactitudes qu'on découvre hors du cercle de mes recherches, non plus que celles qui ont nécessité cette multitude de variantes, par lesquelles on a tenté de rectifier ou d'expliquer les contradictions et l'obscurité des indications géographiques et chronologiques de cet auteur.

Arrivé au terme de ces observations, plus affermi dans le sentiment de conviction qui me portait à suspecter l'autorité historique de Tite-Live, je n'aurais pu néanmoins me défendre d'une certaine défiance de moi-même, en récusant un historien dont la renommée a reçu la sanction des siècles, si déjà d'autres parties de ses récits n'étaient l'objet d'une juste critique. En appelant, par la publicité de mes réflexions, l'examen des graves questions qu'elles soulèvent, je n'ai cédé qu'au désir de mettre sur la voie de rectifications importantes à la vérité de l'histoire.

On ne saurait méconnaître que s'il manque à Tite-Live des qualités essentielles comme historien, sa place est marquée parmi les plus grandes illustrations littéraires. L'éloquence de ses discours et les beautés de ses narrations n'excitent pas à un plus haut point l'admiration, que son habileté à mettre en action, par ses fictions mêmes, le caractère véritable du peuple dominateur dont il écrivait les fastes. Mais ce qui assure incontestablement à cet écrivain le premier rang qu'il occupe, est la supériorité avec laquelle il est parvenu, par une multitude de traits épisodiques, à remplir de charme, pour tous les âges, la fastidieuse énumération de huit siècles de combats.

Le succès de Tite-Live, rendant impérissable et populaire l'histoire de sa patrie, ne saurait être assimilé qu'à celui d'un grand génie de notre époque, enseignant au monde entier les traits saillants et caractéristiques des annales de son pays, que d'éminents historiens n'avaient fait connaître qu'aux érudits.

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES BOÏES,

ET SUR LE LIEU D'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

COLONIE DE CES PEUPLES

DANS LA GAULE.

ÉTAT DE LA GAULE

AU TEMPS DE LA

CONQUÊTE ET DE L'ÉTABLISSEMENT

DES BOÏES.

Lorsque les Grecs Massaliotes appelèrent les Romains dans la Gaule, déjà quatre races, distinctes par le langage, les mœurs et les institutions, se partageaient son territoire, borné par le Rhin, les deux mers et les sommets des Alpes et des Pyrénées. Les Gaulois se divisaient en plus de trois cents peuplades indépendantes, ou confédérées sous le patronage des principales cités, formant plusieurs grandes ligues, sans autre affinité que les liens de l'autorité sacerdotale (1). La discorde était partout : dans chaque tribu, des factions se disputaient le pouvoir; chaque cité briguait la suprématie; chaque ligue aspirait à la domination générale.

(1) Deux ordres privilégiés (Druydes et Equites) exerçaient toute l'autorité; la condition du peuple (plebs) différait peu de celle d'esclave (ce que pourtant on ne doit pas prendre à la lettre de la part d'un Romain). (*Bel. gal.*, VI, 13.)

Dans ce choc incessant de passions ou d'intérêts, les mécontents abandonnaient la communauté; les partis vaincus se liguaient contre le pouvoir du jour; les faibles, jaloux ou opprimés, recouraient à l'étranger, livraient eux et leurs frères à d'ambitieux voisins.

C'est à la faveur de ces dissensions que tant de nations trans-rhénanes avaient pu s'établir sur le sol gaulois; ce fut dans de semblables circonstances que l'intervention romaine coûtait à la Gaule une de ses plus belles provinces, et lui présageait son entier asservissement.

La nationalité gauloise périssait étouffée entre les envahisseurs arrivant par les Alpes et par le Rhin. Tandis que Rome étendait sa domination, et l'assurait par l'alliance des cités influentes que son appui et un bien-être de civilisation et de rapports commerciaux attachaient chaque jour davantage à son parti, la puissante confédération des Suèves s'était avancée sur le Rhin, écartant ou refoulant sur la Gaule ce qui restait, au delà, des anciens habitants (1).

---

(1) Les Suèves étaient les héritiers de la puissance des Cimbres, qui avaient succédé à l'ancienne domination des Senones et des Boïes, dans les contrées que Jornandès appelait, par tant de raisons, le *laboratoire des nations*, d'où, en effet, sortaient les incendiaires de Rome, où s'organisèrent toutes les luttes contre sa domination, jusqu'à ce que les Goths, puis les Langobards, partant à leur tour de ces régions, eussent

La ligue des Arvernes et des Séquanais contre les Édues vint hâter la catastrophe dont la Gaule était menacée : les premiers n'avaient pu oublier que la perte de leur puissance datait de l'alliance des Édues avec les Romains ; que, par suite de cette défection, les Allobroges avaient été réunis à la province romaine, et qu'alors les Arvernes, impuissants à les secourir, avaient succombé sous les armes des Romains.

Les Séquanais, également jaloux de la prépondérance des Édues, sous le protectorat de Rome ; irrités surtout contre le droit exclusif qu'ils s'arrogeaient à la navigation des fleuves qui bordent leurs États (Strab., L. iv), opposent puissance à puissance. Arioviste, appelé à leur secours, passe le Rhin avec 15,000 Suèves ; et dans deux combats anéantit les forces et le pouvoir des Édues. Mais ce triomphe sur leurs rivaux, et le plaisir si court de la vengeance, devaient coûter cher aux Séquanais eux-mêmes. C'est en vain que les Gaulois veulent contraindre ces auxiliaires à la retraite ; battus par eux à Magétobrie, tous sont tenus dans un dur esclavage. A l'exemple des Romains, Arioviste veut avoir sa province gauloise ; comme eux, il la fortifie de colonies ; cent quarante-cinq mille des anciens Germains, dont il convoitait les territoires (Cæs. *B. G.*, L. iv, 1 à 5),

---

terrassé le colosse et dicté leurs lois sur le siége de son empire.

sont successivement établis, à titre de sujets, sur les terres des Séquanais.

Dans l'état de dissolution où se trouve réduite la société gauloise, chaque cité ne cherche plus que sa propre sûreté : les Helvètes, isolés et en butte aux attaques des Suèves, s'associant les Germains, leurs voisins, chassés de leurs demeures, viennent conquérir sur leurs frères un territoire moins exposé aux ravages de l'ennemi; et dans le temps que quatre cent trente mille Usipiens et Tenchtères, repoussés vers les embouchures du Rhin, s'apprêtent à passer sur la rive gauloise, quatre cent mille Helvètes et Germains envahissent le centre de la Gaule.

A l'arrivée de César, cette belle contrée devenait la proie des Barbares; Rome elle-même perdait le fruit de ses constants efforts, ses conquêtes, acquises au prix de sept armées et conservées par l'habileté de Marius : d'autres Cimbres menaçaient son empire. Les Gaulois, divisés de penchants et d'intérêts, non moins affaiblis par l'amollissement de leurs mœurs que par leurs discordes, étaient hors d'état de résister; il ne leur restait plus qu'à se donner un maître, et en présence de l'atroce tyrannie d'Arioviste, sans aucune des compensations bienfaisantes de la civilisation romaine, leur choix ne pouvait être douteux (1). Cependant, à peine arrachés au joug des

(1) Les députés des États de la Gaule supplient César (*ad*

Suèves et replacés dans une apparence de liberté, les Gaulois tentent de ressaisir la plénitude de leur indépendance, dont ils sentent mieux tout le prix depuis qu'ils l'ont perdue; mais devant la volonté de Rome et l'ascendant du génie de César, ils n'avaient pu que changer de maîtres. Alors ces peuples, tout à l'heure si faibles, résignés jusqu'à l'indifférence, s'agitent tout à coup, dans les transports du désespoir, en sentant échapper l'indépendance, ce premier des biens; aucun sacrifice ne les retient devant si peu d'espérance de la reconquérir, qu'on ne sait si l'on doit plus admirer que déplorer cette lutte héroïque, dernières convulsions d'une nationalité qui s'éteint, de la liberté perdue sans retour.

La Gaule était abattue, mais non résignée; César, en habile politique, sent qu'il ne peut assurer sa soumission qu'en fortifiant le point d'appui sur lequel repose son système de domination; qu'en reconstituant l'influence des Édues, dévoués d'intérêts à sa cause. Dans ce but, qui lui assure en outre de puissants auxiliaires, il répare leurs pertes par l'adjonction des Boïes, nation célèbre par sa valeur guerrière, et dont il a reconnu le courage héréditaire dans le combat livré aux

---

pedes et flentes) de les délivrer de l'oppression des Suèves; sinon, qu'à l'exemple des Helvètes, ils iront chercher des demeures hors de leur atteinte. (Cæs., *Bel. gal.*, I, 31.)

Helvètes leurs confédérés. Tandis qu'il oblige ceux-ci à défendre la frontière de leur pays contre les incursions des Suèves, il suggère aux Édues de coloniser sur leurs terres, les Boïes, capables de contenir toute tentative de la part de leurs voisins.

Originaire de la forêt d'Hercynie, la Bohême (Boïohemum), berceau des Boïes, retient encore le nom de ses premiers habitants (*voir*, page 76, *la note* 4). C'est de cette contrée que sortirent les grandes confédérations boïennes, célèbres dans les fastes de la Grèce; celle qui alla s'implanter sur le sol de l'Italie, dans les riches campagnes de Parme et de Bologne, n'obtint pas moins de renommée; aucun peuple n'occupe une page plus sanglante dans l'histoire.

Associés aux Senones dans la prise et le sac de Rome, les Boïes furent souvent encore, et pendant deux siècles, la terreur des Romains. C'est à leur coopération qu'Annibal dut ses plus beaux triomphes : ce grand capitaine descendant les Alpes avec seulement vingt-six mille hommes exténués, était hors d'état de rien entreprendre; mais les Boïes accourent sous ses drapeaux, et avec eux il obtient la victoire de la Trébie. Ce succès et l'exemple des Boïes déterminent les autres Cis-alpins, et bientôt Annibal se trouve à la tête de quatre-vingt-dix mille combattants. Le massacre de Thrasimène fut principalement l'œuvre des Boïes; le consul Flaminius y périt par la main de l'un

d'eux. La journée de Cannes (1) leur paraissait mettre le comble à l'humiliation de leurs ennemis; la ruine des Senones, leurs confédérés, était vengée; mais une armée romaine étant venue les attaquer sur leur territoire, succomba encore sous leurs armes, dans la forêt de Litanne; et le crâne du consul Postumius, qui la commandait, consacré au culte de leur principale divinité, devait être l'expiation du supplice des Gaulois que les Romains avaient enfouis vivants dans la place de leur marché aux bœufs.

Rome, délivrée par la retraite d'Annibal, mettait tous ses soins à réparer ses pertes; tournait tous ses efforts contre ses plus implacables adversaires. Les Boïes, réduits à leurs seules forces, devaient succomber dans une lutte où Rome pouvait opposer six cent mille combattants; néanmoins, leur résistance fut longue, héroïque. Affaiblis par leurs victoires mêmes sur des forces sans cesse renaissantes, ils tombent enfin écrasés sous une armée de deux cent mille Romains. Rome, si souvent tremblante au seul bruit de leurs armements, ne fut rassurée qu'en apprenant des consuls qu'ils n'avaient laissé que des vieillards et des enfants.

Ce sont ces nobles débris (restes de cent douze

---

(1) Les Romains y perdirent soixante mille hommes, et Annibal cinq mille cinq cents hommes, dont quatre mille Gaulois.

tribus. *Caton*, ap. Pl., L. III, 15) de la plus valeureuse nation, qui, ne pouvant se résigner à vivre sous le bon vouloir de leurs ennemis dans le pays conquis par leurs ancêtres, se retirèrent chez les Taurisques, leurs anciens alliés (Strab. et Plin.). S'étendant ensuite jusque sur les bords du Danube, ils ne tardèrent pas à reconstituer une nation assez puissante pour lutter avec avantage contre les Daces leurs voisins, jusqu'au temps où Berebiste, chef de la ligue des Daces et des Gètes qui armait deux cent mille hommes, parvint à les repousser dans les Alpes noriques, et à faire un désert (*deserta Boïorum*) de la nouvelle patrie des Boïes, après soixante-douze ans d'existence (Pline, Strab. et Gruter, p. 490, 2).

Trop faibles, sans doute, après ce désastre, pour entreprendre rien d'important, l'histoire les perd de vue jusqu'à l'époque où César (58 ans av. notre ère) nous apprend qu'ils habitèrent la Norique, et qu'ils *avaient assiégé Noreja* (1), la principale ville du pays.

---

(1) Le seul siége de Noreja mentionné dans l'histoire des temps antérieurs à César, est celui par les Cimbres, qui donna lieu à la défaite de l'armée du consul Papirius Carbo (113 ans avant J. C.), époque où les Boïes abandonnèrent les rives du Danube. César qui, par cela même, aurait dû dire dans quelles circonstances (il devait les connaître) eut lieu le siége par les Boïes, semble vouloir faire entendre, sans blesser la susceptibilité de ses concitoyens, que les Boïes étaient avec les Cimbres. Leur confédération avec les Helvètes, qui *tous*, et

Ils s'étaient rapprochés des Helvètes, lorsqu'au nombre de trente-deux mille ils se joignirent à ces peuples pour aller, ainsi qu'on l'a vu, s'établir au sud-ouest de la Gaule. La valeur sans égale qu'ils montrèrent dans le combat livré aux Romains, leur mérita un établissement chez les alliés de César (1).

---

principalement les Tigurii et les Tugeni, prirent part aux excursions de ces peuples, pouvait dater de cette époque. On sait par Plutarque (Marius) qu'un chef du nom de Boïorix figurait parmi les Cimbres.

(1) La colonne de Cussy, sur ce champ de bataille, élevée sous Antonin (suivant les médailles trouvées à la base), et restaurée au IIIe siècle, est moins un trophée de victoire, qu'un monument commémoratif de l'alliance des Édues avec les Romains. Les figures symboliques qui la décorent n'expriment que le triomphe de la civilisation sur la barbarie; c'est le maître de la terre accompagné de la force et de la sagesse, et les Édues (représentés par la Saône), qui enchaînent un barbare.

DISSERTATION

SUR

LE LIEU D'ÉTABLISSEMENT

DE LA COLONIE DES BOÏES.

Dans les diverses publications faites par M. Boniard, de Brèves, en juin 1842 et depuis, la vérité, à mon égard, ne me paraissant pas suffisamment exprimée, je crois devoir déclarer ici, que ses indications sur les Boïes étaient contenues dans le mémoire manuscrit que j'ai soumis à l'examen de l'Académie des inscriptions, le 19 février 1842, et dont j'ai adressé copie à M. Boniard, le 26 du même mois; que je lui expliquais, en même temps, comment ayant été frappé de la ressemblance des noms de la Bouille et d'Arzemboui, principalement, avec celui des Boïes, j'avais été amené à reconnaître par les textes de César et de Pline, que la colonie de ce peuple devait être placée sur les territoires des Ruines et d'Arzemboui, en l'étendant vers le nord-ouest. C'est alors que, pénétré de la justesse de ces observations, M. Boniard m'a répondu le 8 mars :

« Lorsque votre lettre du 26 février dernier « m'est parvenue, j'étais à Saint-Révérien. Je l'ai « lue, *relue*, et MÉDITÉE; j'ai relu *ensuite*, avec at- « tention, le septième livre des Commentaires, et « je suis demeuré convaincu comme vous, que les « Boïes n'occupaient pas le territoire d'entre la « Loire et l'Allier.... »

L'opinion, généralement reçue, d'après laquelle on place la colonie des Boïes dans l'ancienne province du Bourbonnais, n'est basée sur aucun monument, ne s'appuie sur aucune espèce de tradition historique ou géographique. (*Voir la note* 6e, *à la suite.*)

Lors même que, contre toutes les apparences et les indications concordantes de César et de Pline, la partie des anciens diocèses d'Autun et de Nevers, au delà de la Loire, ne représenterait pas le territoire des *Ambiebarres*, clients des Édues (*voir la note* 5e, p. 78), il serait aussi contraire aux considérations topographiques qu'aux enseignements de l'histoire d'y placer la cité des Boïes. Cette prétention n'est pas seulement en opposition manifeste avec le texte de César, fondateur dont l'autorité est irrécusable; elle est de plus contredite par le témoignage *positif* de Pline, qui nomme cette cité avec celles de la *Celtique lyonnaise* (bornée alors par la Loire), entre les Édues *fédérés*, les Senones et les Carnutes.

Nulle part, dans ses mémoires, César ne fait entendre que les Boïes pouvaient avoir habité sur

les rives de l'Allier; et il résulte clairement des diverses parties de ses écrits, que leur établissement avait eu lieu sur une autre frontière du territoire éduen.

« A la demande que lui en font les Édues, César leur permet de coloniser les Boïes, connus par leur extrême valeur. Ils leur concèdent des terres, et ensuite les admettent à la participation de tous les droits de la cité, tels qu'ils en jouissaient eux-mêmes. » (*B. G.*, L. I, 28.)

Les Boïes étaient dans l'intérieur du territoire éduen (*in finibus*). Ils étaient incorporés à la nation, car autrement on ne concevrait pas leur admission au partage de ses droits civils et politiques.

Leur établissement avait eu lieu au temps de l'abaissement de la puissance des Édues, par conséquent dans leurs limites les plus étroites; et cependant, lorsque après la défaite d'Arioviste, César eut rétabli leurs frontières, la Loire était encore, de ce côté, la limite de leurs possessions, tant au-dessus qu'au-dessous du confluent de l'Allier (*Ligerim... quod Bituriges ab Æduis dividit*). (L. VII, 5.)

César qui a hâte de porter la guerre chez les Arvernes après la prise d'Avaricum, est pressé de régler, comme médiateur, le désaccord des Édues pour l'élection d'un Vergobret; mais les lois du pays interdisant au souverain magistrat de dépasser la frontière des États, c'est sur cette

limite, dans une île de la Loire, qui éloignait le moins César de son armée, c'est dans la petite ville de Décise (1) qu'eut lieu l'assemblée.

La partie du Bourbonnais d'entre Loire et Allier qu'occupait César avec son armée, n'était donc pas habitée par les Boïes (dépendants de la cité); ou, s'il n'y avait pas même une place pour la convocation des États, la Gergovie des Boïes, qui avait si bien mérité cet honneur, n'était donc pas sur cette frontière.

Lorsque les Bituriges, menacés par Vercingétorix, réclamèrent le secours *obligé* des Édues, leurs alliés, ceux-ci, pour s'en défendre auprès des délégués de César, représentèrent qu'ils n'auraient pu passer au delà de la Loire sans être infailliblement enveloppés et écrasés par la jonction possible des Bituriges aux Gaulois révoltés (L. VII, 5). Cette excuse du peuple le plus puissant de la Celtique prouve certainement moins sa faiblesse que sa tiédeur; mais elle démontre que les Boïes réduits à leurs propres forces, dans cette situation, n'auraient pu tenir un seul instant contre les attaques de la coalition. Si, non-seulement, cette faible population put résister, mais longtemps; si, malgré la dévastation de son territoire, il

(1) La dénomination *Decetia*, ou *Desitia*, vient incontestablement, comme celle de *Lutecia*, d'*Isis*, *Isi-di* (la navigation déifiée des Celtes), culte introduit par les navigat. étrang.

Voir Tac., *Germ.*, IX, et les nombreuses inscriptions dans Gruter: Œsu, Esi, Isi, Isidi; et Is-dea, au temps de Sévère.

lui fut encore possible de faire parvenir aux Romains les approvisionnements dont ceux-ci manquaient pendant le siége d'Avaricum (ch. 14 et 17), c'est qu'elle n'était pas là, dans cette position isolée, écartée.

César qui vient de recevoir des Boïes tant et de si pressants secours, qui doit à leur généreux dévouement le succès de son entreprise, passe sur ce territoire (assigné aux Boïes, entre la Loire et l'Allier), et il ne parle plus de ces braves auxiliaires; bien plus, il le couvre de ses légions victorieuses, auxquelles s'est ralliée une partie de l'armée éduenne, et il éprouve les plus grandes difficultés, tant en allant qu'en revenant, dans un pays d'alliés dont les forces maintenant réunies aux siennes auraient pu, tout à l'heure, résister seules à celles des coalisés. Il ne parvient qu'à grande peine, et par stratagème, à jeter un pont sur l'Allier, qu'il n'avait pu traverser devant un ennemi affaibli par ses pertes (L. VII, 35); et cependant les Boïes en eussent été maîtres; ils auraient même pu seuls, malgré cet obstacle, faire passer et parvenir jusque sous les murs d'Avaricum, à une distance de dix myriamètres, tous les vivres et fourrages dont ils purent disposer, jusqu'à épuisement (ch. 17); les transporter en hiver, dans une contrée insurgée, entrecoupée de cours d'eau et de marais (1) (peu praticable encore au-

(1) Ach. Allier (*Anc. Bourbonnais*) convient que César n'au-

jourd'hui), à travers l'armée de Vercingétorix qui tenait cette partie du pays (1), nonobstant sa nombreuse cavalerie, dont l'emploi se bornait alors à empêcher les approvisionnements de l'armée romaine, à intercepter toutes ses communications.

Les secours des Boïes n'avaient pu arriver par le territoire des Édues, car César se plaint de l'indifférence de ceux-ci, en louant les efforts des premiers (L. VII, 17).

Ces seules considérations suffiraient pour convaincre de l'impossibilité absolue de l'établissement des Boïes sur les rives de l'Allier, lors même que d'autres non moins péremptoires ne démontreraient pas qu'il avait été placé sur une autre frontière. Les Boïes occupaient certainement, ainsi que l'indique Pline, un territoire voisin des

---

rait pu suivre sur ce terrain l'armée gauloise, et qu'il dut préférer remonter la rive droite de l'Allier.

(1) C'est cette contrée du Berri, dont César n'avait pu obtenir la soumission, qu'il vint attaquer à l'improviste après la destruction de l'armée des Gaulois. (HIRT., VIII, 2, 3, 4.) Il y trouva, en effet, de très-mauvais chemins (*itineres difficillimi*). Il s'empara de plusieurs places qu'on avait crues hors d'atteinte (*Complura oppida*). (Ch. 2.)

Ce pays n'était donc pas voisin de celui des Boïes, puisque les Gaulois avaient tout détruit depuis le territoire boïen. (*A Boia.*, L. VII, 14, 15.) C'était bien cependant cette partie du pays biturige que César vint ainsi surprendre, car cette expédition à peine terminée (jusque *sur les territoires des cités voisines*), il employa d'*autres légions* pour *porter* la guerre chez les Carnutes (à *Orléans*). (Ch. 3, 4, 5.)

Senones et des Carnutes; car autrement, on ne comprendrait pas que Vercingétorix fût venu, deux fois, attaquer ou soulever les Bituriges sans avoir eu affaire au peuple (intermédiaire) des Boïes; qu'il eût de nouveau passé sur le territoire des Bituriges pour aller *de là* (*inde profectus*, — L. VII, 9) combattre les Boïes, *limitrophes des Arvernes* (Auvergne) [illegible]

Ils devaient habiter la rive droite de la Loire, pour qu'il soit possible de concevoir la résistance de ce petit peuple, qui eût infailliblement succombé, s'il n'eût été protégé par ce fleuve, et surtout, autant à la portée des secours des Édues, leurs patrons, que de la puissante diversion de César, dont l'extrême célérité ne permit pas aux coalisés de les attaquer avec toutes leurs forces.

Il fallait qu'ils fussent établis sur cette frontière (nord-ouest) du territoire éduen, pour que Vercingétorix, apprenant l'arrivée de César chez les Bituriges, pût lui disputer la reddition d'une place près de leurs frontières (1) (ch. 12); car, malgré les moyens si rapides de communication en usage chez les Gaulois (ch. 5), les Romains auraient surpris et enlevé la capitale (Ava-

---

(1) Noviodunum des Bituriges devait être assez éloignée d'Avaricum pour que César ait dit (ch. 16): « Vercingetorix « minoribus itineribus Cæsarem subsequitur. » (Ce qui implique évidemment plusieurs jours de marche.)

ricum) avant le retour de l'armée confédérée, si elle eût été au delà de l'Allier.

Ne fallait-il pas, surtout, que les Boïes occupassent cette position, la plus rapprochée d'Avaricum, et à l'épaule des assiégeants, pour qu'ils pussent leur faire parvenir tant d'approvisionnements, sans les obstacles qui excusaient les Édues, mieux placés cependant, et plus à portée que ceux du Bourbonnais (ch. 17)?

La plupart de ces objections n'ont pu échapper aux investigations de ceux qui auront apporté quelque soin dans la recherche de la position des Boïes; mais une seule considération semble les avoir frappés : la marche de César allant au secours des Boïes, dont ils n'ont pas compris la portée, a causé leur égarement, les a entraînés loin du but. Tel a été le point déterminant pour le savant Cellarius; et pourtant, si le pays attaqué eût été renfermé par l'Allier, le passage par Genabum n'est pas mieux justifié; le chemin le plus direct, comme aussi le plus sûr, était par le territoire éduen. Si tel eût été le pays boïen, les Gaulois n'auraient pas présumé (ainsi que le dit César, ch. 14) que les Romains en tireraient leurs fourrages; et si (par impossible) ce territoire s'était étendu sur les deux rives de l'Allier, César eût encore moins dit que les Arvernes (limitrophes) vinrent chez les Bituriges pour aller *de là* l'attaquer.

Ces savants, peu habiles en stratégie, ou ne

réfléchissant pas à la tactique usitée du général romain, n'ont pu concevoir qu'en passant sur la gauche de la Loire, il délivrerait ses alliés attaqués sur la rive droite; trompés par le « *proficiscitur ad* » (employé par César même lorsqu'il prend la voie la moins directe), ils n'ont vu que le vol d'oiseau; ils ont cherché les Boïes au bout de sa course; bien étonnés cependant, qu'arrivé là, il n'en fût plus question.

Une telle méprise cause d'autant plus d'étonnement, que César a déduit les motifs de sa marche avec la précision désirable. On était en hiver et dans un temps de disette, lorsqu'il partait d'Agendicum (Sens) (1). La partie du Gatinais et la Puissaie qu'il aurait eues à traverser, étaient plus impraticables qu'elles l'étaient tout récemment encore; et la nécessité d'assurer les subsistances de son armée, l'eût obligé de la conduire vers un lieu d'approvisionnement tel que l'entrepôt de Genabum (Orléans) (2), et dans un pays plus découvert (VII, 10). Il expose qu'il ne doit, ni ne veut, laisser d'ennemi derrière lui

---

(1) On n'est pas moins étonné de voir contester, contre tous les témoignages historiques et géographiques, la position d'Agendicum, à Sens, dont l'étymologie celtique paraît être (a gen d'Icone), le rivage, l'abord de l'Yonne.

(2) Gen-abe, port, gare du rivage, comme Gen-ave (Genève), Gen-ove (Gênes), A gen (Agen), Gen (Gien), et la presqu'île de Gien (ancienne gare, rade, chez les Celto-Ligures).

(ch. 11) (1); et les Romains, avant tout, voulaient venger par le sac de Genabum le massacre de leurs compatriotes dans cette ville (ch. 17 et 28). Mais, pour interpréter les motifs de la marche de César, ne suffisait-il pas de se rappeler la confiance que lui inspirait le courage des Boïes, qui lui permettait de porter des coups décisifs au cœur du pays insurgé, pendant qu'ils tiendraient les Gaulois en échec? Si César n'avait pas eu d'autres projets qu'une levée de siége et une marche directe, il n'aurait pas eu besoin, pour justifier sa manœuvre, de dire qu'il avait *envoyé* prévenir les Boïes, les exhorter à *demeurer fidèles* et à *se défendre vaillamment;* recommandations d'ailleurs superflues, sans objet, s'il avait dû arriver en même temps.

Lors même que ces diverses considérations n'expliqueraient pas cette marche oblique du général romain, n'est-elle pas complétement justifiée par le résultat de ses précédentes opérations, en tous points semblables, et dans des circonstances identiques? Partant de Vesontio (Besançon), pour aller à la rencontre d'Arioviste, qu'il est pressé d'atteindre avant l'arrivée des Suèves, prêts à passer le Rhin (L. 1, 37 et 41), César, pour as-

---

(1) Vel*launo*dunum, que les Romains assiégèrent (à égale distance de Sens et d'Orléans), doit être sur la rive du Loin, le *Launo* des anciens, suivant la carte du diocèse de Saint-Aunaire, au VIe siècle. (Le Beuf, *Hist. d'Auxerre.*)

surer sa marche et les approvisionnements de son armée, fait un détour de plus de quarante milles (romains).

Au lieu d'attaquer de front les Belges, qui envahissaient le pays rhémois, il trouve plus expédient d'envoyer les Édues et les Rhèmes, ses alliés, ravager les terres des Bellovaces, qui étaient l'âme de la coalition et la principale force des insurgés (L. II, 5). Cette diversion ayant, suivant ses prévisions, rappelé les Bellovaces dans leur pays, César eut bon marché de leurs corps dispersés (ch. 10 et 11).

Par une pareille tactique, César rétablit ses affaires, qui semblaient désespérées à l'ouverture de sa septième campagne. Afin d'arrêter les progrès de l'insurrection et de délivrer les Bituriges de la présence de Vercingétorix, qui provoquait, par tous les moyens, le soulèvement des Gaulois, il va porter la guerre chez ce redoutable ennemi; assuré que les Arvernes contraindraient leur chef à les ramener à la défense de leurs foyers (*quod hæc de Vercingetorige usu ventura, opinione perceperat.* L. VII, 8 et 9).

C'est ainsi que la marche subséquente de César sur Genabum et le pays des Bituriges complétait sa manœuvre et assurait son triomphe. En moins de huit jours il délivrait ses alliés, châtiait ses ennemis, occupait avec toutes ses forces le centre de la Gaule, le principal foyer de l'insurrection. Là il rassurait ses partisans, terrifiait ses adver-

saires; et les Boïes eussent-ils succombé, le résultat était immense.

César, le véritable fondateur de la colonie des Boïes, n'a donc, en aucune manière, désigné le voisinage de l'Allier comme lieu de son établissement; et lorsque toutes ses indications s'accordent avec le témoignage si positif de Pline, on doit reconnaître avec certitude qu'ils occupaient, sur la droite de la Loire, un territoire au nord-ouest de la cité des Édues.

Cette position des Boïes sur les frontières des Édues, des Bituriges, des Senones et des Carnutes, correspond mieux encore aux vues du conquérant de la Gaule : elle lui assurait la soumission de peuples remuants, contenus par la présence de ses redoutables auxiliaires.

En outre des traditions conservées dans ce pays, il y subsiste d'autres marques du séjour de ce peuple.

Une ville gallo-romaine, dont on a découvert les ruines sur cette frontière et dans les limites du pays éduen, près d'Arzemboui, entre Champ-Allemand et Saint-Révérien (Nièvre), pourrait avoir été la principale place des Boïes, si on en jugeait d'après sa situation et la grandeur de ses monuments (1).

---

(1) Les monuments celtiques qu'on y découvre avec des monnaies de l'âge romain (depuis et compris celles de César jusqu'à celles des enfants de Constantin), et plusieurs couches

La métairie de la Bouille (Bouye, dans les anciens titres), située au milieu de ces débris, semble également avoir retenu le nom des anciens habitants; elle est placée au confluent de deux ruisseaux qui distribuaient leurs eaux à la ville et fertilisent encore les champs Bouillé, les prés Baïs. Deux voies romaines venant, l'une d'Autun par Château-Chinon, et l'autre de Dézise par les Bains d'Alluy (d'Alluere), l'ancien Aluisincum, se réunissaient à peu de distance de l'entrée (S.-E.) de la ville (1); la chaussée au delà se remarque en nombre d'endroits jusqu'à Entrains (Interamnes) et Boïacum (Boui), lieux célèbres au IIIe siècle par le martyre de l'apôtre saint Pélerin et par de somptueux édifices dont on découvre chaque jour les restes. Cinq voies romaines aboutissaient à Interamnes (2); celle venant d'Autun traversait

---

de débris d'incendie, annoncent, avec sa haute antiquité, que cette ville a été plusieurs fois réédifiée.

(1) Des médailles de Néron, trouvées dans les déblais de la première de ces voies, font connaître l'époque de sa construction; l'autre n'aurait été exécutée qu'au temps du premier Antonin, d'après ses médailles, trouvées de la même manière. (Cabinet de M. Gallois à Nevers, et Annuaires du département.)

(2) Nonobstant le principe observé pour les dernières divisions (qui admet néanmoins de nombreuses exceptions), il y a tout lieu de croire que les Boïes s'étendirent, au moins comme colons, jusqu'à Entrains et Boïacum, sur les terres qui composèrent le diocèse d'Auxerre; et qu'ainsi la *popula-*

tout le territoire boïen, représenté en partie par le *Donziois* moderne (1).

Les Cambiovicenses de la table dite de Peutinger occupent l'emplacement de ce territoire, entre Aquis-Nisincii (Anisi) et Brivodurum (Briare). Ce nom incorrect, peut-être, comme presque tous ceux de ce monument, a néanmoins un rapport avec l'ancienne *Cité* des Boïes, soit que, par la transposition d'une seule lettre, on le rectifie Camboïvicenses; soit qu'en acceptant le *nu* grec, ν, on lise Camboïonicenses; soit encore qu'exprimant une position insolite, comme Duesmensis (Duesmois), Duæ-Censes (Douai), on l'écrive Camboïbicenses (sur deux diocèses). (*Voir la note* 7e, page 86.)

La situation exceptionnelle des Boïes (suivant cette dernière leçon) pourrait encore s'expliquer par l'origine de ce peuple, l'exemple de tant d'autres cités étrangères formées dans les cités de la Belgique, et par la difficulté d'agglomérer sur les terres libres d'une seule une population considérable (2).

---

tion boïenne pouvait avoir fait partie de deux évêchés, comme le territoire d'entre Loire et Allier ressortissait aux diocèses d'Autun et de Nevers.

(1) Voir la carte de la généralité de Moulins (par Jaillot), où ce territoire forme une longue enclave dans la généralité d'Orléans.

(2) Environ vingt mille âmes d'un peuple pasteur.

Nota. Une colonie de six mille Cimbres, laissée chez les

L'extension des Boïes sur le territoire voisin a pu être la suite, sinon la cause de la seconde révolte des Senones et des Carnutes (1); elle semble du moins exprimée par cette autre indication de César : *Quos ibi Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat* (L. VII, 9), qui diffère essentiellement de celle de l'établissement *par les Édues* sur *leurs terres* (L. I, 28).

César, qui ôtait et donnait des territoires à sa volonté (L. VI, 12; VII, 7, 54; conf. *Bel. Civ.*, L. I, 35), avait bien pu concéder quelques terres à ses protégés, et leur indépendance, attestée par Pline, qui les nomme séparément des Ædui *fœderati*, devait être la récompense de leurs services. Auguste, héritier de la fortune de son père d'adoption, maître de la Gaule, et possesseur d'une

---

Belges, formait une population de quarante mille âmes lorsque César la détruisit cinquante-huit ans après son établissement. (*B. G.*, L. II, 29 et 33).

(1) Telle fut la politique constante des Romains, dont l'histoire mentionne de nombreux exemples. Dans la Gaule, les Trévires furent ainsi punis de leur révolte, an 21 avant J. C. (Dio. Cass., L. LI, 20). Tacite (*Hist.*, L. I, 8 et 51), Suétone (*Galba*, 12), parlent de châtiments semblables.

Les Lingones de la Celtique (au temps de César) furent réunis à la Belgique, puis joints aux Séquanais sous Galba et Vespasien, puis nommés *liberi* (cf. Pline, IV, 17. — Ptol., II, 4), et enfin, placés dans la Lyonnaise première, tandis que les Boïes et des parties intégrantes du territoire éduen furent réunis à la Senonaise.

partie du domaine des cités gauloises (1), n'aurait pas fait moins pour les auxiliaires des Romains que pour les Segusiani (des Édues), les Vellavi (des Arvernes) et tant d'autres (Str., L. iv); mais César, qui les nomme en dehors des Édues et de leurs clients dénommés dans l'assignation d'un contingent pour le secours d'Alise, indique suffisamment qu'il avait déjà acquitté la dette de la reconnaissance. Cette séparation est encore constatée par Tacite, lorsqu'il dit que le Boïe Maric, à la tête de huit mille de ses compatriotes, vint (69 ap. J. C.) soulever les premiers cantons des Édues (*Proximos Æduorum pagos trahebat....* Tac., *Hist.*, L. ii, 61).

Nonobstant la partialité et le ton de dédain de l'écrivain romain, qui avait admiré le *sublime* spectacle de soixante mille Germains s'entr'égorgeant pour le profit de sa patrie, impuissante à lesvaincre (Tac., *Germ.*, 33), le dernier acte de la vie historique des Boïes est encore un trait de ce courage audacieux qui caractérisait leur race.

---

(1) Au viie siècle, le diocèse d'Auxerre, enrichi du patrimoine de ses opulents pasteurs et des grands biens qu'ils tenaient de la munificence des princes mérovingiens, comptait moins de vingt paroisses, la plupart de nouvelle fondation, sur plus des deux tiers de son territoire.

Une partie de ce territoire provenait du *domaine impérial* passé en la possession des Francs. Deux patères trouvées dans le voisinage du chef-lieu, portent l'inscription de leur consécration au culte d'Apollon, par les fermiers de ces biens.

Tandis que les légions des diverses nations qui constituaient l'Empire, se disputaient le droit de lui donner un maître; dans le temps que Vitellius envoyait combattre Galba, déjà supplanté par Othon, et qu'il attendait dans la Gaule le triomphe de ses lieutenants sur ses compétiteurs, le Boïe Maric, s'annonçant comme le libérateur de la Gaule, faisait un appel à son indépendance. A la tête de huit mille de ses compatriotes, hommes des champs comme lui, sans organisation et presque sans armes, il s'était avancé vers Augustodunum (Autun). Mais les Édues, qui avaient eu tant à souffrir des suites de la révolte de Sacrovir (21) et de celle toute récente de Vindex (68), s'empressèrent, par un acte de zèle, de racheter le *tort* de leur attachement à Galba, en joignant leurs milices aux cohortes de Vitellius, qui marchaient à la rencontre des insurgés. Les Boïes ne purent résister à des forces aguerries et disciplinées : vaincus et dispersés dans le combat qu'ils livrèrent près de Château-Chinon (1), leur chef tomba vivant entre les mains des Vitelliens et fut

(1) Le précieux recueil archéologique de MM. Galois, à Nevers, offre une indication précise du lieu du combat (le seul dans cette contrée à cette époque) dans les débris d'armes et les médailles de Vitellius trouvées au hameau de Buttios, sur cette voie (de Néron) d'Entrains à Autun, et qui ajouterait aux preuves que les Boïes ne venaient pas du Bourbonnais. (Cf. *Annuaire de la Nièvre.*)

conduit à l'empereur, qui l'exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Lyon. Ici se manifeste la puissance d'organisation qui distinguait ces héros boïes, tant de fois l'effroi des Romains : la contenance, et peut-être aussi le regard fascinateur du Boïe, semblent en imposer au lion lancé contre lui; on le croit doué d'un pouvoir surnaturel; et Vitellius est obligé de le faire tuer à coups de traits (Tac., *Hist.*, L. II, 61).

Nota. La brièveté et la confusion des récits de l'époque des Antonins ne m'ayant pas encore permis de réunir une somme de preuves suffisantes, je ne livre les indications qui suivent que pour mettre sur la voie de recherches intéressantes pour l'histoire de la Gaule romaine.

Le temps n'était pas éloigné où la Gaule, définitivement associée au grand empire, lui donnerait un chef; où un descendant des Boïes serait revêtu de la pourpre romaine.

Antonin (Tit. Aurelius Fulvus Boïonus) (1), le

(1) Antonin, né le 19 septembre 86, consul en 120, créé césar en 138, fut proclamé empereur et père de la patrie en 139. Le nom d'Antonin était en telle vénération, que pendant un siècle ses successeurs durent le joindre aux leurs. D'après une lettre de Marc-Aurèle à l'impératrice Faustine junior, fille d'Antonin, le nom de Pius lui aurait été donné par le sénat, à cause de sa magnanimité et de la douceur de son caractère.

prince le plus accompli, élu pour la félicité du genre humain, tirait son origine paternelle de la famille Aurelia, de Nîmes, chez les Volkes Arécomices. Son aïeul, Tit. Aurelius Fulvus, deux fois consul (85 et 89), et préfet de Rome, avait été marié à la fille du Boïe Proculus, Boïona Procilla, dont il eut Aurelius Fulvus, père d'Antonin.

Antonin passa dans la Gaule la plus grande partie de sa vie privée. C'est principalement chez son aïeul maternel, qu'il aimait religieusement, dit Capitolin (1), qu'il partageait son temps entre l'étude des sciences, les soins de l'agriculture et les plaisirs de la chasse et de la pêche. Appelé par Hadrien aux plus hauts emplois, ce prince, pour concilier ses goûts avec les devoirs consulaires, lui confia la partie de l'Italie où il possédait de grands biens. Ce fut là, près de Lavinie, en Étrurie, à douze milles de Rome, qu'accablé du fardeau de l'empire, Antonin termina sa vie dans le palais qu'il y avait fait construire, et auquel il avait donné le nom de Lorium, en sou-

---

(1) Boïonus était le nom de la famille maternelle d'Antonin, suivant Dion Cassius (L. LXIX, 20).

On trouve, dans le recueil de Gruter, l'inscript. sépulc. de Narcisse, fils de Boïonia Antullia (tante d'Antonin), lequel avait été élevé par les soins de Boïonia Procilla et d'Aurelius Fulvus.

Plusieurs Boïus et Boïonus occupèrent de hauts emplois et commandèrent des armées romaines.

venir sans doute du séjour (1) où s'étaient écoulées ses plus heureuses années, près de sa *nombreuse parenté maternelle.* (Voir l'*Histoire des Empereurs*, de Tillemont.)

Dès le temps d'Hadrien, la Gaule se ressentit de la grande faveur dont jouissait la famille Aurélienne : Nîmes se couvrait de somptueux édifices. Bientôt l'élévation d'Antonin lui permit de consacrer ses immenses richesses privées (2) à l'embellissement de sa patrie; c'est alors que la contrée d'Autun à Orléans atteignit le haut degré de prospérité qu'on reconnaît par les monuments de cette époque, et qu'atteste surtout l'incroyable quantité des monnaies d'Antonin qu'on y découvre : elle fut telle à Chenevière, sur le Loin, dit l'historien du Gatinais (témoin du fait), qu'on les vendit au poids. On trouve dans les ruines,

---

(1) Loris (Lorium), sur l'antique voie de Sens à la Loire (explorée par M. Jollois), aurait-il été la villa d'*Antonia*, mère d'Antonin, et le séjour aimé de ce prince? Les médailles de la famille Antonia sont nombreuses dans les environs.

L'amphithéâtre de Belca, ou mieux Belna (Bonnée), a été construit sous Antonin, suivant les médailles d'Hadrien et de Faustine dans la maçonnerie. (*Antiquités du Loiret*, par M. Jollois.)

(2) La physionomie noble et douce d'Antonin, jointe aux plus aimables qualités, lui avait attiré l'estime universelle qui présageait son élévation. Il fut l'héritier des plus riches familles, dégoûtées sans doute, alors, du cynisme des captations en usage au temps de Pline le jeune. (*Voir ses Lettres.*)

près d'Arzemboui, de ces verres de *couleurs changeantes* qu'Hadrien envoyait aux personnages de distinction, comme étant des curiosités rares.

C'est aussi à cette époque que *Genabum* reçut un nouveau lustre et son nouveau nom de la famille Aurélia, ainsi que le constatent les médailles d'Antonin et de Marc-Aurèle, trouvées dans les anciens remparts, et une autre d'Hadrien, trouvée près de là, portant sur le revers : *Restitutori Galliæ.* (*Antiquités du Loiret* et *Histoire d'Orléans,* par Lemaire.)

APPENDICE.

NOTE Ire.

Sur les émigrations gauloises.

Avant la conquête entière de la Gaule proprement dite, on n'avait aucune notion de son étendue; César, le premier, lui assigne arbitrairement des bornes, et il les fixe au Rhin, limites de ses conquêtes. Dès lors, on eut généralement une opinion mieux arrêtée, mais évidemment fausse, sur le sens qu'on devait attacher aux dénominations vagues des anciens, en reportant sur cette Gaule réduite l'acception de *Celtes* ou *Galates* des Grecs, et de *Galli* des anciens Romains, et que Tite-Live restreint à une partie de la Celtique gauloise (1).

Pour expliquer comment tant de nations véritablement gauloises occupaient, hors de ces limites, la vaste étendue de pays depuis le Rhin jusqu'aux Japides (Celtes mélangés d'Illyriens), entre le Danube, frontière de la Germanie, et la haute Italie, contrées toutes celtiques par les *dénominations géographiques* et par le langage

(1) De même que dans l'expédition d'Annibal en Italie, il rapporte au seul territoire des Taurisni (de Turin moderne) ce qui concernait les montagnards des Alpes, jusqu'à la Rhétie, les Taurisci de cette époque.

des habitants; comment tant de peuples gaulois, mentionnés par les Fastes et les historiens de Rome, avaient pénétré en Italie par ce côté des Alpes, César (L. VI, 24) suppose que les Gaulois avaient formé des établissements dans ces cantons; mais il ne cite que les Volkes-Tectosages, qui, selon lui, habitaient dans le voisinage de la forêt d'Hercynie (1). (*Voir à la suite, la note* 2 *sur les Tectosages*, page 72.)

De cette hypothèse de César, qui ne connaissait pas même l'Helvétie, est résultée une foule de systèmes contradictoires.

Tite-Live fait sortir les Gaulois de la Celtique (de César), sous la conduite de Sigovèse, dans le temps qu'il peuple la haute Italie des mêmes Celtes; en sorte que la seule population celtique qui serait restée sur le sol gaulois, est précisément celle qu'il fait émigrer.

Justin ou Trogue Pompée (XX, 5; XXIV, 4; XXV, 2; XXXII, 3) expédie trois cent mille *hommes* gaulois (2) (sans compter les femmes ni les en-

---

(1) On voit que César ne désigne nominativement que ces Tectosages, et seulement d'après la croyance que les Tectosages d'Asie, vaincus par le consul Manlius-Vulso (190 ans avant l'ère chrétienne), étaient originaires de la Gaule.

Tacite, mieux informé, ne retrouve point ces Tectosages de César, dont, au surplus, la dénomination (teuto-sage, parlant teuton) peut s'appliquer à plusieurs peuples (Volks, en allem.).

(2) Justin fixe ce chiffre rond, comme Denys d'Halic.

fants), mais sans distinction de nations; ils prennent *tous* le chemin des Alpes, sans dire où, comment, ni à quelle époque; les uns s'arrêtent en Italie, et brûlèrent Rome; les autres, *per strages Barbarorum*, vont se fixer en Pannonie, d'où ensuite ils se répandirent dans la Grèce et dans la Macédoine; puis une partie passa en Asie, et une autre dans la Thrace: parmi ces derniers étaient les Tectosages, qui revinrent à Toulouse, leur ancienne patrie (1). Ceux qui restèrent furent les *Galli-Scordisci* (des Fastes). Strabon avait sans doute d'excellentes raisons pour ne pas partager ces manières de voir, et dans le doute il se contente de dire : « Ces peuples au midi du Danube, mélangés d'Illyriens et de Thraces, venaient de la Gaule ou d'*ailleurs*. » (STR., L. VII, tom. III, p. 3 de la trad. fr.)

Tacite, qui ne croit pas plus aux récits de Tite-Live qu'à ceux de Trogue Pompée, hésite cependant devant la grande autorité de César, *summus auctorum* (*Germ.*, 28); mais en adoptant sa ligne de démarcation pour la Gaule, il reconnaît le Danube pour bornes de la Germanie, et n'émet

---

(II, 30) porte à 683, et Plutarque (*Romul.*, 14) à 30, le nombre des Sabines enlevées, avec autant de certitude que Justin (L. XXXI, 8) parle de la reconnaissance fraternelle des Romains et des Troyens, de la joie et des félicitations des deux familles après plus de *dix* siècles de séparation!

(1) Qu'ils auraient encore quittée plus tard, suivant une autre conjecture de cet historien. (L. XXXII, 3.)

aucune dénomination générale pour les peuples intermédiaires, chez lesquels il remarque l'idiome des Celtes.

Mieux informé par les expéditions militaires de son siècle, il ne retrouve pas les Tectosages de César; mais, d'après l'assertion de cet auteur, que des Gaulois auraient passé au delà du Rhin, il suppose *de là* (*eoque credibile est. Germ.*, 28) que les Boïes s'y seraient établis (ces Boïes que Tite-Live envoie avec les Lingons au delà des Alpes). (*Voir notes suivantes, sur les Tectosages et sur les Boïes.*)

NOTE IIe.

Sur les Tectosages.

Les premiers *Galli* que les Romains combattirent hors de la péninsule italique, furent les Celtes ou Galates (des hist. grecs), établis sur la côte d'Asie, parmi lesquels ils distinguèrent les Tectosages (vaincus par le cons. Manlius-Vulso, 189 ans av. l'ère chr.). Ce *surnom* de peuple (1)

(1) Il est incontestable que cette appellation n'est que distinctive d'autres Volks (peuples); qu'elle pouvait s'appliquer à différents peuples dans des conditions semblables, soit qu'elle signifie vêtu de la saie (sagum), soit que, plus vraisemblablement, on ait faussement interprété le nom Teutosage (parlant teuton).

qu'ils retrouvèrent dans la Gaule, paraît avoir accrédité l'opinion qui se formait alors, de l'origine gauloise des envahisseurs de la Grèce et de l'Italie. César, cédant à la force de ce préjugé, bien qu'il lui fût impossible de reconnaître dans les Gaulois le type des dominateurs de l'Orient, ne désigne cependant que les Volkes-Tectosages, qu'il supposait établis vers la forêt d'Hercynie, d'où les historiens grecs faisaient sortir la plupart des bandes émigrantes (1). Caton (*ap.* Plin., III, 19), déterminé sans doute par un rapport de physique et de langage, avait considéré les Cenomann transpadans comme sortis des Volks établis près de Marseille.

Strabon (d'Amasée), dans le voisinage de la Galatie, avoue (L. VII) qu'on ignorait si les Tectosages étaient originaires de la Gaule, et (L. IV) qu'on n'en avait pas d'autre indice qu'une similitude de noms. Mais si, comme on le croyait, Tectosages signifiait couverts ou vêtus de la saie, les Gaulois, qui tous portaient le sagum, n'auraient pu distinguer par ce nom que les Volkes (peuples), étrangers adoptant leur costume national.

Les noms de Teuto-boden (terre des Teuts), donnés à la Galatie, dans la langue des habitants; ceux de Teuto-bodes (Plin., V, 32) et Teuto-

(1) Ils distinguaient, parmi les Cimbres envahisseurs, les *Volkes-Tectosages*.

sagen (parlant teuton), indiquent suffisamment l'origine de ces peuples. Saint Jérôme remarque que cette nation parlait l'idiome des Trevires (1). Or, d'après César (*Bel. gal. pass.*) et Strabon (L. IV), les Belges-Trevires avaient un langage différent de celui des autres Gaulois, et ils étaient originaires de la Germanie; ce dont ils se glorifiaient, assure Tacite (*Germ.*, 28). Un siècle avant le temps où écrivait saint Jérôme, le pays des Trevires avait été presque entièrement repeuplé par Maximien, de Chamaves, Frisiens, Lèthes et Francs. (EUMÈNE, *Panég. de Constantin.*) Cicéron (*pro Fonteio*) appelle Belges, les Tectosages de la province; et Ausone (*De Clar. urb. Narb.*) les disait Bolges (*primævo nomine Bolgas*). Justin nomme Belgius (Pausanias avait dit Bolge) le chef de l'expédition qu'il supposait sortie de la Gaule.

On remarquera que les Cimbres-Teutons, qui, pendant douze ans, ravagèrent impunément la Gaule, n'épargnèrent que les Belges, et ne firent alliance qu'avec les Volkes-Teutosages; tandis que les Gaulois, qui pouvaient se renfermer dans des places assez fortes, y subissaient toutes les horreurs de la famine (CÆS., VII, 77); les Teutosages se faisaient les auxiliaires des Cimbres-Teutons, qu'ils appelaient frères (2).

---

(1) ... propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros. (HYERON., *Prol.*, L. II, *Comm. Epist. ad Galat.*, 3.)

(2) C'est sans doute cette circonstance qui fait dire à Plu-

NOTE IIIe.

Sur les Boii-Boates.

L'opinion de D. Martin (*Hist. de la Gaule*, t. II, p. 36), qui suppose les Boïes émigrants originaires des Boates de l'Aquitaine, n'est pas mieux fondée que celle qui désignerait les Bituriges-Vivisci, dont ils dépendaient, comme la souche de la grande famille des Bituriges-Cubi (le Berry).

Ces Boates (Boïes, d'après Ausone et l'itinéraire) ne furent remarqués, non plus que leurs patrons, ni par Crassus, ni par César. Après l'entière soumission de l'Aquitaine, sous Auguste, Strabon, le premier, fait mention de ces Bituriges qu'il surnomme Josci; et il remarque que c'est une peuplade de race étrangère, la seule chez les Aquitains (Str., L. IV). De cette observation, la Thaumassière (*Hist. du Berry*) conjecture que cette peuplade était une colonie des Bituriges-Cubi; il aurait pu ajouter avec autant de vraisemblance, d'après cette position sur des landes, dans une province étrangère, qu'elle était composée de ces Bituriges traqués impitoyablement par César (*Hirt.*, VIII, 2 et 3) et de quelques Boïes leurs voisins compromis avec eux; qu'à l'exemple de l'Édue Surus, chez les Belges-Trevires, et du

---

tarque (Sertorius) que les Cimbres parlaient la langue des Gaulois.

Senone Drappès, chez les Cadurces, ils étaient allés porter le secours de leurs armes jusque chez les Aquitains, derniers défenseurs de l'indépendance gauloise, et qu'en désespoir de cause, ils se seraient fixés dans la partie de l'Aquitaine qui ne fut domptée qu'au temps d'Auguste.

Mais toute spécieuse que paraisse cette interprétation, on doit plutôt reconnaître que ces peuples tenaient leurs noms de leur situation topographique. Les Boïes, ou mieux Boates, Boases, ainsi qu'on les appelait dans les premiers siècles de l'Église, recevaient leur nom des bois (de sapins) qui couvraient leur canton. (*Cf.* Ausone et les chartes du IXe siècle.)

NOTE IVe.

Sur l'origine des Boïes.

D'après l'autorité de César, qui parle d'émigration gauloise au delà du Rhin (note Ire ci-dessus), Tacite (*Germ.*, 28) conjecture (*eoque credibile est*) que les Boïes qu'il y retrouve encore (dans le Boarium) et ceux placés près des Triboci (1), s'y seraient établis; il en voit la vraisemblance dans le Boïoemum, nom laissé à la Bohême par les Boïes ses anciens habitants. Cette supposition pé-

(1) Recueil des Inscrip. de Gruter.

che par la base même sur laquelle il l'appuie : des Gaulois n'auraient pas donné ce nom de l'idiome teuton à leur pays, et Tacite n'eût pas hasardé cette hypothèse, s'il avait su que *heim* était une terminaison tudesque, et que *boïohème* pouvait signifier demeure dans les bois, comme l'était l'habitation des Boïes dans la forêt d'Hercynie (1), comme le Boarium (partie de la Bavière) était l'extrémité de cette forêt : nom corrompu de Boïarium.

Strabon reconnaît si positivement cette origine des Boïes, qu'après avoir cité leurs divers établissements, il dit : « Les Boïes sortaient de la forêt d'Hercynie. » (L. VII, t. III, p. 17 de la trad. fr.)

On doit encore remarquer que le seul nom de Boïe conservé dans le recueil de Gruter (670, 3) est Arioman (éminemment germanique).

Si l'on considère maintenant que les Boïes, si nombreux, si célèbres, n'ont laissé aucune trace de leur existence dans la Gaule (si on excepte ceux colonisés par César), tandis que leur nom se retrouve dans les contrées qu'ils occupèrent en

---

(1) C'est par une semblable méprise que Tacite (*Germ.*, 2) considérait comme récente la dénomination des Germani, inscrite dans les fastes triomphaux trois siècles avant son époque (*de Galleis Insubr. et Germann.*). Strabon supposait que ces guerriers ger-mann, ou ger-mann, s'étaient donné le nom *latin* Germani, frères (des Gaulois). Hérodote avait nommé Germanii (Γερμανιοι) les peuples de la Caramanie. (Hérod., I, 125.)

Bohême, en Bavière, en Norique et en Italie, on est forcé de reconnaître qu'ils n'étaient pas des Gaulois *proprement dits*.

Il ne peut plus rester de doutes sur l'origine étrangère de ces peuples, lorsqu'on voit César établir chez les Édues cette colonie de Boïes, si fidèles à sa cause, qui fut le principe de celles que les empereurs formèrent ensuite pour la défense de la province gauloise.

César, qui s'intéressait tant à ces Boïes, qui a eu soin de dire d'où ils venaient, ce qu'il savait de leurs faits antérieurs, lui si instruit et si bien placé pour découvrir leur origine, n'a pas même la pensée qu'ils pouvaient être anciennement sortis de la Celtique! Ils ne s'en doutaient certainement pas eux-mêmes!! Car César n'eût pas seulement distingué et fait valoir leur grand courage; il eût, sans aucun doute, ajouté à ce titre de préférence et de leur admission parmi les Gaulois, celui non moins recommandable de leurs compatriotes. (*Bell. gal.*, 1, 5, 28.)

NOTE V^e^.

Sur les Ambarri.

Nulle part, en aucun monument, soit avant, soit après César, ne se révèle l'existence d'Am-

barres comme peuple particulier (1); et César lui-même, qui désigne des Ambarri *necessarii et consanguinei* (compatriotes) *Æduorum*, n'en parle qu'au début de sa première campagne, alors qu'ils étaient séparés de leurs frères. (Cæs., *Bel. gal.*, L. I, II, 14.)

Ils occupaient cette frontière non moins nécessaire aux Séquanais, sur l'Arar (la Saône), dont la possession, dit Strabon (L. IV), était la source des guerres entre les deux peuples, et que les Séquanais, aidés des forces d'Arioviste, parvinrent à enlever aux Édues.

C'est le rétablissement de cette limite que désigne César, lorsqu'il rappelle aux Édues qu'il leur a rendu leurs frontières, et qu'il a ôté aux Séquanais la supériorité qu'ils avaient usurpée. (*B. g.*, L. VI, 12; VII, 54.)

C'est encore par suite de cette restitution que César ne nomme plus les Ambarres rentrés dans

---

(1) Ces Ambarri étaient certainement ceux de cette partie du territoire éduen, sur la rive gauche de la Saône (diocèse de Châlons), dont les Séquanais s'étaient emparés. Les dénominations celtiques, souvent modifiées dans l'âge romain par Conde ri et confluentes, se retrouvent dans le surnom Verconda-ri-dubi-us (au confluent de la rivière du Doubs) donné, sous Tibère, à l'*Édue* Julius, flamine de l'autel d'Auguste, à Lyon (Florus).

Argen to mage, synonyme de Mage to *brie* (forteresse de la rive), aujourd'hui Saint-Marcel, est désigné dans les actes de la vie et du martyre de ce saint comme ayant à l'*orient* une porte dite des Séquanais. (Pery., *Hist. de Châlons.*)

la cité; qu'il ne les désigne, ni séparément, ni au nombre des clients des Édues, dans la répartition des secours du siége d'Alise.

D'Anville, et d'après lui M. Walckenaer, n'ont recherché une position indépendante pour les Ambarri que parce qu'ils ont cru à la sincérité du récit de Tite-Live (1).

C'est certainement à tort que ces grands géographes ont confondu avec les Ambarres, les Ambibarres, nommés deux fois par César (*B. g.*, L. VII, 75 et 90), qu'Hirtius (L. VIII, 2) désigne dans le voisinage des Bituriges. « Les Ambarri de César « étaient les mêmes que les Ambibarri du même « auteur et de Tite-Live, » dit M. Walckenaer, qui accuse Sanson d'erreur pour avoir indiqué des Ambibarres dans le diocèse de Nevers. (WALCK., *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 324 et note 4.)

S'il fallait attribuer à une erreur de copiste, ainsi que le pense ce savant, les dénominations Ambibarri ou Ambiliati de quelques manuscrits (2), peu de mots suffiraient ou pour réfuter la confusion qu'il établit, ou pour prouver qu'il n'aurait pas dû fixer *invariablement* les Ambarri ou Ambibarri des Édues entre les Séquanais et les Allobroges (3).

---

(1) Ils ont placé cette peuplade chez les Séquanais, près des Allobroges, dans le territoire d'Amberieu, qui tient son nom, comme tant d'autres, de sa situation riveraine.

(2) Des manuscrits de Pline (L. IV, 19) portent Ambilatri.

(3) Lorsque César (*B. G.*, L. I, 11) dit que les Ambarri ne

Après sa mémorable campagne contre Vercingétorix, César cantonne ainsi qu'il suit les neuf légions qui lui restent (L. VII, 90; HIRT., VIII, *pass.*) :

Deux (9e et 12e) avec Labienus et Rutilus, chez les Séquanais.

Deux (7e et 8e) avec Fabius et Basilus, chez les Rhèmes.

Une (10e) avec Caninius Rebilus, chez les Ruthènes.

---

purent défendre que *leurs villes*, il ne pouvait être question de celles des Ambarres du Bugei, chez lesquels il n'y en avait pas; mais bien de celles de la Saône, déjà florissantes par la plus heureuse situation commerciale.

Une ressemblance de nom, dans cette localité, paraît avoir causé cette méprise, bien que d'autres analogies ne manquassent pas sur la Saône même (vers Trévoux), comme sur la Loire et dans toute la Celtique, où cette dénomination n'exprime également qu'un rapport de situation.

Les Amberieu, au confluent de l'Albarine et de l'Ain, ne sont pas plus les Ambarri consanguinei des Édues, que les affluents de la Loire ne sont à *Condrieu*. C'est encore ainsi que M. Walckenaer (t. 1, p. 337 et suiv.) répond à l'appel de Muratori. Il traduit : *et conderatium* (et des rivières affluentes) de l'inscr. des nautoniers de la Saône et de la Loire par Condrieu sur le Rhône! Il n'est évidemment question que des bateliers des affluents de la Saône et de la Loire, correspondants du portage entre ces deux fleuves (l'Arroux, l'Arconnée, etc., vers Digoin).

Dans une inscription, à Dijon, il est aussi mention des *nautæ* entre la Saône et la Seine (par eau et par terre, suivant Millin).

Une (la 11e) sous le commandement de Reginus, chez les *Ambibarri*.

Une (la 13e) commandée par Sextius, chez les Bituriges, tout près de la frontière des Édues (L. VIII, 2 et 11).

Deux, la 6e avec Sulpicius et la 14e avec Cicéron, à Cabillone et à Matiscone.

A peine installées, César est informé à Bibracte qu'il se trame un projet de soulèvement chez les Bituriges; il se dirige avec sa cavalerie vers la légion qui y est campée, et lui joint la onzième (*quæ proxima fuerat!* L. VIII, 2 et 11). Cette légion, la plus rapprochée, était celle de Reginus, placée chez les Ambibarri; or, si elle était plus près des Bituriges que celles de Matiscone et de Cabillone (Mâcon et Châlons), les Ambibarres n'étaient donc pas *les mêmes* que les Ambarres, et ils étaient encore moins voisins des Allobroges (1).

On pourrait ajouter à ces considérations si concluantes, un autre témoignage de César qui suffirait pour infirmer cette assertion. Lors de l'invasion des Helvètes, qui donna lieu aux réclamations dont il est question au paragraphe 11 du livre 1er des Commentaires, où les Ambarres seraient arrivés les *premiers* au camp de César, et non *eodem tempore quo Ædui*, s'ils eussent oc-

(1) Il y avait chez les Séquanais deux légions qui, à *cause* de leur éloignement (L. VIII, 6), ne furent mises en mouvement qu'après toutes les autres.

cupé la position qu'on leur assigne chez les Séquanais, ou s'ils eussent été *les mêmes* que les Ambibarres (tout près des Bituriges), ils n'auraient pu se plaindre que les derniers; mais comme évidemment ce territoire ne reçut aucune atteinte, on doit regarder comme une double erreur l'indication de ces géographes.

NOTE VIe.

Sur les Ambibarres (1).

D'après les témoignages concordants de César et de son continuateur, on ne saurait méconnaître l'existence d'Ambibarres comme peuple distinct, ni leur situation dans le voisinage des Bituriges. De nombreux enseignements viennent encore démontrer que le territoire qu'ils habitaient n'est autre que celui qu'on supposait avoir été occupé par les Boïes, entre la Loire et l'Allier.

Le camp romain de Chantenai (entre ces deux fleuves), reconnu pour celui d'une des légions de César (2), sa position sur le chemin que dut suivre

(1) Am-bi-bar-ri, riverains de fleuves à leur confluent. Ambi-lat-ri, Am-bi-lit-is, modifications latines ayant même signification. Le mot *Anbiegen* (allem.) veut encore dire s'approcher, joindre en courbant.

(2) Voir les divers historiens de la contrée.

ce conquérant pour fondre à l'improviste (L. VIII, 2, 3, 4) sur la partie méridionale du territoire des Bituriges, qu'il n'avait pu soumettre en présence de Vercingétorix (1), sont déjà des indices de la position de ces Ambibarres; car c'est chez ces derniers qu'était en quartier d'hiver la 11e légion (2), qu'il réunit à la 13e chez les Bituriges. (*Bel. g.*, L. VII, 90; VIII, 2, 6, 11.)

L'énumération et la division des peuples de la Gaule, telles qu'on les trouve dans Pline, alors que la Loire formait les limites de l'Aquitaine, ne laissent plus de doutes sur cet emplacement du territoire des Ambibarres (3). Après avoir terminé la nomenclature des peuples de la Celtique lyonnaise par les Segisiani liberi, séparés de la confédération des Édues, Pline (L. IV, 19) commence celle des peuples de l'Aquitaine par les Ambilatri,

---

(1) César parle des chemins impraticables de ce pays, et des places que les Bituriges y avaient conservées, sans doute comme paraissant hors d'atteinte.

(2) Aimoin rapporte la tradition de vétérans de la (11e) légion d'Antistius Reginus, atteints de lèpre, guéris par les eaux minérales... (Saint-Honoré, tout près du territoire des Ambibarres.)

(3) Soit qu'il faille lire dans César ou dans Pline Ambibarri, Ambialites, ou Ambilatri, l'identité n'est pas contestable. La terminaison lat ri (si cette leçon est exacte) ne serait qu'une désinence latine, ayant la même signification; et l'affluent intermédiaire, l'*Accolatre*, en face d'Imphy, fait connaître que l'ancienne dénomination a été plus tard encore entièrement latinisée.

autres clients de la cité éduenne, mis (géographiquement du moins) en dehors de la Celtique par la ligne de démarcation de la Loire (1); puis, de même qu'il avait nommé les Édues immédiatement après les Namnètes, il retourne aux voisins de ceux-ci (dans l'Aquitaine), Pictones, etc.

Cette indication de Pline, prise isolément, ne serait peut-être qu'une forte présomption; mais lorsqu'elle coïncide avec tant d'autres enseignements, elle doit se rapporter au seul peuple distinct dont l'histoire fasse mention, aux Ambibarres (Éduens) des Commentaires.

Ce qui confirme surtout la désignation de cet emplacement, c'est l'analogie parfaite de situation des Ambibarres d'entre Loire et Allier avec ceux désignés par César (L. IV, 9) au delà de la Meuse, vers l'ancien confluent de cette rivière et du Wahal; avec les Ambiates, près Coblentz, entre le Rhin et la Moselle, où était l'*Ambiatinus vicus* (lieu de naissance de Caligula); avec les Ambidravi et les Ambi-sonzii de la Norique (PLINE et PTOL.). C'est encore l'identité plus remarquable de position des Ambibarres du bec d'Allier et de ceux du bec d'Ambez (Am biez) à la jonction de la Garonne et de la Dordogne, où l'on trouve Am*bès* près de Vaire, l'ancien *Vara*tedum.

D'autres analogies viennent encore à l'appui,

---

(1) Strabon, qui comptait quatorze peuples retranchés de la Celtique, n'en nomme que dix.

telles que l'*Ambiacensis vicus* (de Grég. de Tours) Amboise, entre la Loire et le Cher, au confluent de l'Amasse; les nombreux Ambierres, et même aussi les Ambiani, situés aux embouchures de plusieurs rivières, dans lesquelles affluent un si grand nombre de cours d'eau, notamment au chef-lieu (1).

NOTE VIIe.

Dans toute l'étendue de cette partie du Bourbonnais comprise dans les diocèses d'Autun et de Nevers, il n'a été découvert aucun monument, ni aucun vestige d'antiquité qui puissent étayer la conjecture de l'établissement des Boïes. Toutes les recherches faites dans cette vue n'ont servi qu'à confirmer les enseignements de l'histoire, et à prouver qu'il n'y existait aucune ville sous la domination romaine.

Une grande partie de ce territoire était couverte, jusqu'au VIIe siècle, par la forêt de Lucenne, propriété de Brunechilde, qui fit pratiquer la voie (dite aujourd'hui Brunichon) conduisant

(1) Les Angrivarii, Germains, avaient reçu ce nom celto-teuton de leur situation entre l'Ems et le Veser, d'*Angr'* (allem.), confiner, aboutir. — Les Amsivarii (Francs ripuaires) tenaient également ce surnom de leur position topographique, d'*Ansied* (allem.), établi, colonisé.

au rendez-vous de chasse de Bui (le bois), anciennement Buxi.

La première idée de placer dans cette contrée la colonie des Boïes, se manifeste en marge d'une traduction des Commentaires de César, par Robert Gaguin, intitulée *Batailles de Gaules* (*Edit. post. de* 1531, 7); le mot Bourbonnais s'y trouve en regard de Boïens.

Blaise Vigenère, né dans le Bourbonnais au XVIe siècle, recommandable par un savoir peu commun, propagea cette opinion (1). Guy Coquille, de Decise, autre célébrité contemporaine, accepte sans discussion une indication favorable à cet esprit de localité, si préjudiciable à la science. Vigenère avait dit : « Pour le devoir et obligation que j'ai au pays où j'ai pris naissance. » (*Trad. des Comm., page* 186, *éd.* 1625.)

Coquille a cru devoir respecter un motif si déterminant, en restreignant toutefois la désignation du Bourbonnais à la partie voisine de Decise. C'était bien assez, en effet, que les Boïes, placés ainsi dans ce coin de terre de l'Aquitaine, ressortissent à deux métropoles celtiques (1re et 4e Lyonnaises); et pourtant on n'aurait pu donner à ce peuple (dans cette situation) un territoire en

(1) Il y croyait si peu que, malgré le désir exprimé d'illustrer son pays, il émet la pensée (à la table des noms) que les Boïes avaient pu habiter le Beaujolais.

rapport à son importance, qu'en l'étendant sur quatre diocèses de *trois provinces* (1).

L'autorité de ces grands noms a pu, seule, porter tant de savants du premier ordre à accepter, sans examen, une conjecture non moins bizarre que la plupart des indications géographiques du même Vigenère, telles que les Ambiebarri, clients des Édues, chez ceux du *Brabant;* les Segusiani, autres clients des Édues, chez les Segusini de la *Cisalpine :* idées si choquantes pour Vigenère lui-même, qu'il reproche à César ses propres bévues, et l'accuse de « sauter bien souvent du coq à l'âne! » (*Loc. cit., page* 186.)

NOTE VIIIe.

Adrien de Valois, cet esprit si judicieux, est tombé dans une grave erreur, en déplaçant les *Cambiovicenses,* dont il ne trouvait pas la signification, pour les transporter dans l'archiprêtré de Cambon en Combrailles (év. de Limoges), qui ne date que du IXe siècle, et ne doit son importance actuelle qu'à la vénération des reliques de sainte Valérie, et à son monastère, fondé par les évêques de Limoges (2).

(1) Le diocèse de Bourges s'étend en quelques endroits sur la droite de l'Allier, comme à la Ferté (lieu fortifié).

(2) Voir, dans les Légendes de l'église de Limoges, que Cambon n'était qu'une métairie des évêques.

Si Cambo ou Cambonis vicus (1) semblait à Valois d'une similitude parfaite avec Cambiovicenses, il pouvait mieux choisir parmi les quarante lieux de ce nom; et le Chambon (Cambonis vicus) du Senonais, plus ancien que celui du Combrailles, lui eût épargné l'inconvénient de transposer le mot de la table.

Barailon (du pays de Combrailles), dans un volume in-8° intitulé : *Recherches sur les Cambiovicenses;* Paris, 1806, est venu à l'aide de Valois, mais ne lui a rendu que le service de l'ours de la fable. Barailon a voulu surtout prouver que le mot de la table, en lettres majuscules, désignait une grande population; que, conséquemment, il ne pouvait mieux se rapporter qu'au pays de Combrailles, qui a huit lieues de longueur et où (*pages* 112 et 113) il ne retrouve guère qu'une race de crétins, goîtreux, hydropiques, où l'âge de 60 ans est l'extrême vieillesse!

Bien que Cambonis vicus (2) ne soit qu'une très-petite partie de ce canton; que vicus n'ait jamais exprimé un chef de cité, ni même de pagus; qu'il ne soit même pas le radical de *vicenses* (3), il ne lui paraît pas moins démontré

---

(1) Valois dit *Cambionis*, pour mieux appuyer son hypothèse.

(2) Le nom de Cambon ou Champbon a été donné par exception.

(3) On eût dit : Cambonicensis vicus. On ne trouve nulle part *vicensis*, de *vicus*.

jusqu'à l'évidence que son pays est aussi celui des Cambiovicenses.

Il demeure d'ailleurs constant qu'aucun autre indice, qu'une prétendue ressemblance de nom, n'appuie cette supposition; que de plus, il n'existe dans la copie du monument théodosien, à la situation correspondante de Cambon et pays adjacents, aucun nom *étranger*, ni aucun *vide* pour recevoir un mot oublié, même beaucoup moins considérable.

Le *Cambiovicenses*, mal écrit sans doute, doit appartenir à la localité qu'il couvre, soit qu'on lui attribue l'une des significations que j'ai indiquées, soit que, dans la latinité de l'époque, on lui donne celle de *Campi-vigentes* (terres fortes, vigoureuses), nom sous lequel on désigne aujourd'hui une grande partie de cette contrée, *la Fort'terre.*

FIN.